

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Femme, de la Famille,
du Développement Social et de
l'Entrepreneuriat Féminin

M.F.F.D.S.E.F.

PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT FAMILIAL ET SOCIAL

2nd draft

Juillet 2006

TABLE DES MATIERES

Préface	4
Préambule	4
I. Contexte et justifications	5
1.1. Contexte	5
1.1.1. La situation économique	5
1.1.2. La situation sociale	6
1.1.3. La situation politique	7
1.2. Justifications	7
II. Analyse situationnelle	8
2.1. La situation de l'Enfant	8
2.1.1. Les forces	8
2.1.2. Les contraintes	8
2.2. La situation de la Femme	8
2.2.1. Les forces	8
2.2.2. Les contraintes	9
2.3. La situation de la Famille	9
2.3.1. Les forces	9
2.3.2. Les contraintes	9
2.4. La situation en matière d'action sociale	10
2.4.1. Les forces	10
2.4.2. Les contraintes	10
2.5. La situation en matière de développement communautaire	10
2.5.1. Les forces	10
2.5.2. Les contraintes	10
III. La vision du développement familial et social	11
3.1. La vision globale	11
3.2. La vision spécifique	11
3.2.1. L'enfant	11
3.2.2. La femme	11
3.2.3. Les familles	12
3.2.4. Les personnes âgées	12
3.2.5. Les personnes handicapées	12
3.2.6. Le développement communautaire	13
IV. Principes directeurs	13
VI. Objectifs et buts du programme	16
VII. Programmes et projets	17
7.1. Les stratégies	17
7.2. La structure globale du programme décennal	17
7.3. La description des programmes et projets	23
7.4. Le cadre logique des programmes et projets	43
7.5. Le budget	X
7.6. Le chronogramme	Y
VII. Cadre institutionnel	Z
VII. Annexes	K

SIGLES ET ACRONYMES

BM	Banque Mondiale
CDE	Convention relative aux Droits des Enfants
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toute forme de Discrimination à l'égard des Femmes
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESAM-I	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (1994)
F.CFA	Franc CFA
GV	Groupes Vulnérables
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education, Communication
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
JNV	Journée Nationale de Vaccination
LPDFS	Lettre de Politique de Développement Familial et Social
MFFDS	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADMIR	Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural
PAREP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PASSA	Programmes d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PELCP	Programme Elargi de Lutte Contre la pauvreté
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PLCP	Projet de Lutte Contre la Pauvreté
PMA	Pays Moins Avancés
PNB	Produit National Brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIR	Programme National d'infrastructures Rurales

PNUD

Programme des Nations Unies pour le Développement

UNICEF

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

PREFACE

La politique de développement social définie par le Chef de l'Etat, son **Excellence, M^r Abdoulaye WADE**, repose essentiellement sur le triptyque Engagement, proximité et solidarité agissante en direction de la protection et de la promotion des groupes vulnérables que sont les femmes, les enfants et les personnes âgées.

A l'effet de traduire dans le champ social pareille option à la fois noble, novatrice et audacieuse, le MFFDS s'est attelé de façon concertée, à la définition claire d'une lettre de politique sociale et familiale à partir d'une étude diagnostique des différents sous-secteurs aux fins de partager une vision à la fois globale et spécifique et de dégager des priorités.

Le présent plan décennal (2007-2016) élaboré dans une optique de décroisement, d'intégration et d'harmonisation des interventions, opérationnalise, au terme d'un processus participatif, la lettre de politique sectorielle.

L'approche programme qui le sous-tend, repose entre autres, sur les principes directeurs de responsabilisation, de déconcentration et de partenariat.

Dans un souci de cohérence, de complémentarité, d'efficience et d'efficacité, la démarche méthodologique qui le fonde, s'articule essentiellement autour des choix stratégiques, des objectifs globaux et spécifiques déclinés en programmes et projets développés dans un cadre logique intégrant le budget et le chronogramme.

La mise en œuvre du PDDS dans un contexte de démocratie participative accentuée accordera une place privilégiée au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des bénéficiaires, des partenaires sociaux et institutionnel, seul garant de la pérennisation des acquis et de l'autopromotion de nos cibles.

Je souhaite également que les stratégies d'exécution aménagent d'une part un rôle prépondérant aux structures déconcentrées, piliers de notre architecture institutionnelle, et veillent particulièrement aux mécanismes de concertation tant au niveau central qu'à l'échelon local.

Je tiens à féliciter toutes les structures de mon département ainsi que les partenaires sociaux, techniques et financiers qui se sont investis sous la supervision dynamique et louable de la direction des stratégies de développement social pour la réalisation de ce document stratégique.

J'adresse, au nom du gouvernement de la République du Sénégal, mes vifs et sincères remerciements à la Division des Politiques Sociales des Nations Unies pour l'accompagnement instrumental et méthodologique de qualité apporté tout au long du processus d'élaboration.

Le Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social
Mme Aïda MBODJ

PREAMBULE

« Les politiques sociales sont le fruit de mécanismes et de mesures politiques conçus, planifiés et mis en application pour répondre aux besoins fondamentaux des êtres humains. Elles découlent de décisions nationales et locales qui visent un développement plus efficace des ressources humaines, en vue des changements d'ordre social et économique».

Depuis son accession à la souveraineté nationale, l'Etat du Sénégal au travers de ses différents plans de développement économique et social, a accordé une attention non négligeable à l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est ainsi, qu'avant l'ère des politiques dites d'ajustement, les stratégies sociales de l'Etat se sont cristallisées sur le développement communautaire et les actions d'assistance. Pourtant, d'après le Plan d'Action de Lagos (1978), l'échec de la première décennie des indépendances s'explique par l'insuffisante prise en compte des facteurs humains et sociaux.

L'avènement des programmes d'ajustement structurel, avec en corollaire la mise en place de politiques d'austérité, consacre la primauté à l'atteinte des équilibres macro-économiques. Les politiques de développement social considérées comme non productives sont alors négligées, de sorte que les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) ont abouti à une modification de la structure de la pauvreté. En effet, d'une pauvreté structurelle classique inhérente au sous-développement, une autre forme de pauvreté s'est manifestée. Celle-ci est caractérisée par un élargissement à de nouvelles couches de la population.

Le phénomène de la paupérisation s'est davantage aggravé avec la dévaluation du F CFA intervenue en janvier 1994.

En effet, malgré la reprise de la croissance économique, les indicateurs sociaux demeurent à un niveau préoccupant. La détérioration des rapports sociaux prend ainsi de plus en plus d'ampleur. La réduction des encaisses réelles des agents socio-économiques se répercute sur leur pouvoir d'achat, donc sur leur accès à un bien-être et un mieux-être.

L'accélération de l'urbanisation et les impacts défavorables des PAS et de la dévaluation sur le tissu social au Sénégal ont accentué le bouleversement de la cellule familiale (enfants, femmes, hommes) et des relations de solidarité (anciens, personnes handicapées, ONG, etc.). Ainsi, le déséquilibre profond entre les ressources disponibles et les besoins essentiels à satisfaire a créé une crise sans précédent qui met à rude épreuve la survie des groupes vulnérables.

L'ampleur des mutations sociales, en rapport avec la pauvreté galopante et ses externalités négatives, a amené les instances internationales et nationales à se pencher avec acuité sur la mise en place de stratégies idoines pour résorber ce fléau.

Les recommandations du Sommet mondial de Copenhague (mars 1995), du Programme de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), des OMD, du NEPAD, du X^{ème} Plan de Développement Economique et Social (2002-2007), du PDEF, du PDIS, du DSRP, etc. servent de cadre de référence. Sous ce sillage, le Sénégal a instauré depuis 1997 des politiques, des programmes et des projets

de lutte contre la pauvreté comme : le PLCP, le PELCP, le PAREP, le PNIR, le PASSA, le PADMIR, le PCF...

La mise en œuvre de ces stratégies a contribué à l'amélioration de la situation socio-économique. Cependant, l'importance du croît démographique (2,7% par an) rend moins visibles les performances enregistrées, d'autant plus que le niveau de pauvreté post-dévaluation demeure élevé. En effet, en 1994, 65,3% des ménages étaient en dessous du seuil de pauvreté (ESAM-I).

L'éradication de la pauvreté demeure une préoccupation des pouvoirs publics. Classé en 2001 dans la catégorie des PMA, le Sénégal est encore loin des objectifs de l'initiative 20/20 du Programme d'Action du Sommet mondial de Copenhague et des OMD. Ces données illustrent les efforts à entreprendre par l'Etat du Sénégal. Ainsi, pour réduire l'extrême pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'Etat a décidé de mettre en place une vigoureuse politique économique et sociale en apportant des solutions durables aux groupes vulnérables, en consolidant la cohésion et l'intégration sociale dans une optique de développement.

Au sein de l'Etat, les questions de développement social sont principalement dévolues au Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MFFDS), en conformité avec le décret relatif aux attributions du Ministre. En effet, le MFFDS a pour mission de «préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants et de développement social ».

La mise en œuvre de ces missions nécessite l'élaboration d'une Lettre de Politique de Développement Familial et Social (LPDFS), afin de booster le secteur social. Il s'agit en fait de dégager des stratégies pour l'intervention des structures de l'Etat, des partenaires au développement et des autres acteurs sociaux, dans la perspective d'aboutir à des résultats tangibles et pérennes en adéquation avec les besoins de développement.

Comme démarche méthodologique, la Lettre procède d'abord à l'analyse de la situation sociale de référence pour obtenir une vue panoramique des contraintes et ressources, ensuite, à l'élaboration du plan stratégique dans le but de promouvoir un cadre favorable et incitatif au développement social et enfin, à la définition des mécanismes de mise en œuvre des orientations préconisées.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

1.1. CONTEXTE

1.1.1. La situation économique

L'économie sénégalaise repose essentiellement sur le secteur primaire qui occupe plus de 50 % de la population active.

L'agriculture domine ce secteur avec une prépondérance de la culture de l'arachide malgré les contre performances enregistrées lors des trois dernières années. Cependant, le secteur enregistre une croissance relativement forte depuis 2001 (6,1% en 2001 et 10,1% en 2002).

Le secteur secondaire est lui marqué par une forte présence des industries extractives, alors que les télécommunications connaissent un essor remarquable.

Malgré ces légères avancées, la situation économique du pays reste très précaire. En 2002, le PNB par habitant était de 363 700 F CFA (520 \$ US).

Depuis 2000, l'Etat, par une politique de croissance et de compétitivité, tente de relancer l'économie du pays avec des résultats plus ou moins satisfaisants. En 2004, une croissance du PIB de l'ordre de 6,1% est obtenue, soit un peu moins qu'en 2003 (6,3%). En 2002, le déficit budgétaire a été ramené à 1,6% du PIB grâce à l'accroissement des recettes fiscales et la baisse des dépenses publiques.

Le service de la dette qui s'est renforcé avec les PAS atteint 17,6% des recettes de l'Etat.

En 2002, le Sénégal a été retenu dans l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (P.P.T.E).

En définitive, la situation économique globale s'est nettement améliorée grâce aux efforts importants déployés par l'Etat. Ainsi, avec un taux de croissance stable de plus de 6% et une inflation maîtrisée à moins de 1%, le Sénégal est actuellement devenu leader au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

1.1.2. La situation sociale

En dépit de l'embellie de la situation économique, le secteur social reste encore marqué par la précarité. Les grandes fractures sociales subsistent avec la vulnérabilité de nombreuses couches de la population frappées par la pauvreté endémique malgré des efforts certains en rapport avec les programmes de réduction de la pauvreté.

Le milieu rural est le plus touché avec comme conséquence l'exode rural massif. Cela se traduit dans les villes par la bidonvilisation, la mendicité, le travail domestique des enfants mineurs, des filles surtout, etc.

Au sein des familles, les femmes et les enfants subissent le plus les contrecoups de la déliquescence économique et financière. En plus des corvées, de l'instabilité des ménages et des stéréotypes dévalorisants à leur endroit, les femmes sont privées du droit de propriété. Elles sont victimes de discriminations de toutes sortes et souvent même sont de violences conjugales. Leurs droits sont souvent bafoués.

Il est à noter toutefois des améliorations en cours, au niveau de leur statut juridique et social. Elles ne touchent pour le moment que des minorités instruites. Par ailleurs, les organisations féminines connaissent un certain essor.

Quant aux enfants, en plus d'être insuffisamment pris en charge au plan de la santé, de la nutrition et de l'éducation, ils sont en pratique très peu protégés. Leurs droits sont souvent méconnus ou ignorés. Ils souffrent pour beaucoup de l'exclusion et deviennent, selon le cas, des enfants de la rue, des enfants mendiants, des talibés, des enfants travailleurs, des enfants sexuellement abusés, disparus ou victimes de trafic, des enfants en conflit avec la loi etc.

Toutefois, les avancées significatives notées dans le taux brut de scolarisation et autres initiatives en faveur des enfants sont en train d'atténuer ce tableau plutôt sombre.

Les personnes âgées et les personnes handicapées ont perdu la couverture et la protection dont elles jouissaient du fait d'une tradition respectueuse de leur situation. Elles

sont pratiquement délaissées, marginalisées. Des perspectives de prise en charge progressive sont en train d'être développées.

Globalement, la société sénégalaise actuelle est en pleine mutation tant au niveau des individus, des personnes que des groupes. C'est sur cette dynamique que le MFFDS entend agir pour impulser des changements positifs en profondeur.

1.1.3. La situation politique

Dans l'ouest du continent africain marqué par de nombreux conflits internes, le Sénégal présente la particularité de se mouvoir dans une stabilité politique.

En Mars 2000, est survenu un changement de régime par les urnes, confirmant l'ancrage d'une longue tradition démocratique dans le pays. Le Sénégal demeure un pays où les libertés individuelles et collectives sont respectées. On y compte plus de quatre vingt partis politiques. La presse privée y connaît un fort développement de même que le mouvement associatif et les ONG.

Depuis 1996, les lois sur la décentralisation, dont la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales, ont permis à l'Etat de transférer certaines de ses compétences aux populations, notamment en matière de développement local.

1.2. Justifications

Depuis quelques années, le Gouvernement du Sénégal, à l'instar du PDEF et du PNDS, privilégie la mise en place de programmes sur une longue période. Les politiques décennales permettent ainsi de disposer de plus de visibilité favorisant une meilleure intégration et coordination pour soutenir les catégories sociales défavorisées.

Cette vision plus globale de la politique sociale nécessite donc, la mise en place d'une **lettre de politique de développement familial et social** déclinée en programme décennal partagé et exécuté avec l'ensemble des acteurs et des partenaires au développement.

En définitive, cet instrument devra permettre de mieux :

- comprendre la politique et les orientations stratégiques de l'Etat dans le domaine du développement social ;
- renforcer les mécanismes nationaux **d'équité et de justice sociale** conformément aux recommandations issues de la 42^{ème} session de la Commission du Développement Social des Nations Unies (2004), du Sommet de Madrid consacré au vieillissement, à l'égalité des chances pour les personnes handicapées et les migrations dans une perspective sociale (2002), du Sommet de Copenhague (1995) et des autres grandes conférences des Nations Unies pour un développement harmonieux et durable ;
- **coordonner et évaluer les interventions** en direction des couches sociales vulnérables;
- prendre en compte les problèmes d'exclusion à travers une approche fondée sur les Droits et les préoccupations des groupes vulnérables: femmes, enfants, personnes handicapées, anciens, etc. ;
- intégrer les **questions de genre** dans les politiques et les programmes ;
- mesurer les **impacts** des différents programmes dans les secteurs ou sous-secteurs considérés.

II. ANALYSE SITUATIONNELLE

2.1. La situation de l'enfant

2.1.1. Les forces

Elles se présentent comme suit :

- la ratification de nombreux traités et conventions internationaux ;
- l'existence de projets et de structures de modernisation des daaras ;
- un projet et des mesures de lutte contre le travail des jeunes filles ;
- un projet national et des plans départementaux de lutte contre les abus et exploitations sexuels des enfants ;
- l'existence du PEV, des JNV et du programme de lutte contre la malnutrition.

2.1.2. Les contraintes

Les contraintes sont les suivantes :

- la faible application des traités et conventions internationaux ;
- l'inadéquation des textes relatifs à la mendicité ;
- la couverture insuffisante dans les projets ou programmes de la cible daara
- l'utilisation des filles dans les stratégies de survie, dans de nombreuses familles confrontées à la pauvreté ;
- l'application imparfaite de la réglementation relative au travail domestique ;
- la prise en charge insuffisante des questions de parité garçon/fille dans les politiques et programmes ;
- le manque de programmes structurés en direction des enfants infectés et/ou affectés par le SIDA et des enfants orphelins du Sida.

2.2. La situation de la Femme

2.2.1. Les forces

Elles se traduisent ainsi:

- la mise en place d'un mécanisme entrant dans le cadre de la prise en charge de la femme enceinte dans cinq régions ;
- l'existence d'un plan stratégique de lutte contre le SIDA et de la revalorisation des allocations de maternité destinées aux femmes ;
- la forte capacité de mobilisation sociale des organisations de femmes et le renforcement du leadership féminin ;
- la volonté politique affirmée de résoudre les disparités fiscales et la prise en charge des hommes par leurs femmes salariées ;
- les instruments juridiques internationaux et nationaux pour la valorisation des droits de la femme ;

- la mise en place d'un crédit pour les femmes (PCF) pour améliorer les revenus des foyers.

2.2.2. Les contraintes

Les contraintes essentielles portent sur:

- le taux élevé de déperdition scolaire des filles ;
- l'analphabétisme persistant ;
- la mortalité maternelle élevée ;
- le taux élevé des grossesses précoces et non désirées ;
- l'insuffisante maîtrise de la fécondité ;
- les pratiques néfastes à la santé des femmes (excision, avortement clandestin) ;
- les difficultés d'accès aux services de santé ;
- la pauvreté croissante des populations ;
- la difficulté d'accès des femmes à la terre et aux ressources productives dans les campagnes ;
- la faible prise de conscience des décideurs et leaders sur les questions de genre ;
- la non conformité du code de la famille avec certaines conventions internationales ;
- le manque de coordination dans la mise en œuvre des politiques sectorielles et des programmes en faveur des femmes.

2.3. La situation de la Famille

2.3.1. Les forces

Elles sont axées sur :

- la volonté politique du Gouvernement de promouvoir la Famille ;
- la solidarité et l'entraide familiales ;
- la stabilité de la structure familiale en dépit des mutations mondiales ;
- le rôle de conseil des personnes du troisième âge.

2.3.2. Les contraintes

Les contraintes essentielles sont orientées vers :

- la communication déficiente entre les parents et les enfants ;
- l'insuffisance de la médiation familiale et sociale ;
- le poids de la tradition ;
- la dislocation de la famille et des ménages, du fait des migrations, divorces et conflits ;
- l'inaccessibilité financière aux structures hospitalières pour les familles et les personnes âgées.

2.4. La situation en matière d'action sociale

2.4.1. Les forces

Elles sont orientées vers :

- les valeurs socioculturelles ;
- la prise en charge des anciens par la famille ;
- l'existence d'un fonds de pension (IPRES) ;
- la présence de structures associatives fédérées ;
- la mise sur pied de centres d'encadrement et de traitement des malades mentaux ;
- la prise en charge des personnes handicapées au niveau des centres sociaux de réinsertion et de rééducation ;

2.4.2. Les contraintes

Les principaux obstacles se présentent ainsi :

- l'absence de programmes d'appui pour les personnes âgées ;
- la non réactualisation des lois et des règlements qui régissent les systèmes de protection sociale ;
- les difficultés de prise en charge scolaire des élèves handicapés ;
- l'absence de programme d'IEC.

2.5. La situation en matière de développement communautaire

2.5.1. Les forces

Elles se présentent de la façon suivante :

- Le caractère consensuel, participatif, transversal du concept de développement communautaire ;
- L'essor du mouvement des ONG et de la dynamique associative ;
- Le rôle déterminant des leaders religieux ;
- L'apport du développement communautaire dans la prise en charge des besoins des populations et des communautés de base ;
- La mise en œuvre de la politique de décentralisation, avec la responsabilisation des acteurs locaux.

2.5.2. Les contraintes

Les contraintes sont les suivantes :

- la multiplicité des structures d'encadrement des populations ;
- la mauvaise exécution des dispositions des cadres juridique et institutionnel régissant l'intervention des ONG ;
- l'absence de relation de ce cadre avec ceux réglementant les autres organisations à la base (GIE, GPF, etc.) ;
- l'insuffisance de la concertation et de la coordination des interventions des opérateurs associatifs ;

- la non formulation d'une politique d'animation du développement communautaire.

III. LA VISION DU DEVELOPPEMENT FAMILIAL ET SOCIAL

Elle se décline en vision globale et en vision spécifique.

3.1. La vision globale

Le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social, dans le cadre de la politique générale du Gouvernement du Sénégal, entend promouvoir chez les populations un bien-être matériel, moral, affectif et sanitaire ainsi, qu'une protection leur permettant de s'intégrer, de façon équitable et profonde, dans le processus de développement endogène durable.

3.2. La vision spécifique

Elle concerne la promotion et le développement des enfants, des femmes, des familles, des anciens, des personnes handicapées et des communautés.

1. L'enfant : Dès la conception, l'enfant, fille ou garçon, est traité de façon holistique et intégrée. Il doit jouir, en conformité avec l'intégralité de ses droits, d'une bonne santé, d'un état nutritionnel satisfaisant, d'une couverture affective et d'une protection lui permettant de développer ses facultés intellectuelles, morales, affectives et psychomotrices.

Cet enfant, évoluant tout naturellement dans son cadre familial de naissance sera à l'abri de toute forme d'exclusion, suivra un cursus scolaire complet en tant que fille surtout, aura un sens élevé de la personne humaine, de la famille, de la communauté et des institutions républicaines.

Il sera autonome et aura le sens des initiatives personnelles et collectives, un esprit de paix et d'ouverture, favorable au changement critique et constructif.

A l'âge actif, il bénéficiera d'une intégration économique et sociale réussie.

Handicapé, il sera pris en charge de façon suivie et intégrée au sein des familles et des communautés.

2. La femme : cessera d'être victime de stéréotypes sexistes et de préjugés socioculturels dévalorisants et sera reconnue dans sa dignité humaine. Elle jouira de l'entièreté de ses droits.

Petite-fille ou fille, elle fréquentera les structures de développement intégré de la petite enfance, suivra un cursus scolaire complet et sera à l'abri de l'analphabétisme.

Elle ne sera victime ni de mutilations génitales féminines, de mariages forcés et précoces, d'abus et d'exploitations sexuels, de violences familiales et sociales, de discriminations de nature économique ou juridique.

Elle pourra s'investir librement dans tous les secteurs d'activités de la société et prétendre à toutes les responsabilités.

Epouse et mère de famille, elle sera préservée de la mortalité maternelle, des violences conjugales et des corvées. Elle fera l'objet de respect et de considération au sein de la famille.

Citoyenne à part entière, elle sera significativement présente au niveau de tous les grands centres de décision et d'orientation (gouvernement, parlement, administration, juridictions, partis politiques, société civile, syndicats, entreprises, etc.).

3. Les familles : Elles joueront pleinement leur rôle premier de cellule fondamentale de la société, de conservation et de transmission des valeurs.

Elles seront en bonne santé et auront une alimentation saine et appropriée en relation avec les ressources locales.

Elles cesseront d'être des sources d'abus, d'intolérance, d'abandon ou d'exclusion des enfants.

Elles seront restituées dans leur rôle d'éducation, de prise en charge et de protection des enfants.

Les femmes n'y connaîtront ni brimades, ni violences et seront reconnues dans leur rôle d'épouse et de compagne. Leurs droits seront entièrement rétablis et respectés.

Les personnes âgées ou handicapées y seront reconnus, appuyés et intégrés.

Elles développeront en leur sein, des solidarités productives et un esprit d'initiative pour le développement. Elles seront à l'abri de l'analphabétisme et ouvertes au savoir. Elles veilleront à ce que leurs enfants, reconnus dans leurs droits légitimes, fréquentent l'école et y restent.

4. Les personnes âgées: bénéficieront d'une protection sociale adéquate, en matière de santé en particulier. Elles seront appuyées pour développer des activités de substitution correspondant à leurs capacités.

Elles seront reconnues dans leur dignité humaine et socialement intégrées, restaurées dans leur statut antérieur de conseil et de sage en référence à leur expérience cumulée.

Les organisations de personnes âgées seront significativement mises à contribution à tous les niveaux d'activités où leurs compétences sont requises.

Grand-mères, elles seront appuyées à jouer un rôle essentiel de régulation familiale et sociale au profit des femmes et des petits enfants en référence à leur rôle de gardiennes éclairées de la tradition dans ses meilleures pratiques.

5. Les personnes handicapées : Les handicapés physiques ou mentaux, enfants ou adultes, hommes ou femmes bénéficieront d'une prise en charge appropriée et suivie.

Ils bénéficieront également d'une éducation intégratrice et leurs spécificités seront prises en compte dans l'accès aux services publics.

Ils seront appuyés à exercer des activités conformes à leurs possibilités et seront intégrés dans les familles et les communautés qui les reconnaissent comme membres à part entière.

6. Le développement communautaire : s'inscrira dans une dynamique d'auto promotion et d'initiatives à la base dans une optique d'autonomisation des populations en rupture avec toute logique de main tendue.

Les initiatives individuelles et collectives seront appuyées et les dynamiques associatives renforcées dans une culture de paix, de tolérance, de bonne gouvernance et de participation aux mutations communautaires.

IV. PRINCIPES DIRECTEURS

- 1) **Participation** : Développer, en lieu et place de l'approche ponctuelle dominée par une logique de simple assistance à effet réduit, une approche inclusive, participative et à la demande des bénéficiaires dans une optique d'appropriation et d'auto-prise en charge.
- 2) **Partenariat** : S'inscrire dans une démarche partenariale ouverte permettant à l'ensemble des acteurs de s'impliquer de façon significative et complémentaire. Ce partenariat doit se développer entre les ministères, avec les ONG, les OCB, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires au développement, exploitant toutes les possibilités qu'offre le faire-faire, mais aussi le faire-ensemble.
- 3) **Bonne gouvernance** : assurer une bonne gouvernance dans l'exécution des politiques, programmes et projets axée sur la transparence, l'obligation de résultats, la visibilité des impacts et la pérennisation des actions.
- 4) **Suivi-évaluation** : procéder à un monitoring efficace des interventions en terme de suivi-évaluation.
- 5) **Communication** : Adopter un système interne et externe de communication favorisant la mise à niveau des populations et la visibilité des interventions, de nature à stimuler l'adhésion, la participation, le changement de comportement et la valorisation du génie créateur sénégalais.

VI. OBJECTIFS ET BUTS DU PROGRAMME

Encadré 1. Objectifs globaux

OG I : Assurer la protection des groupes vulnérables : *Ce but a reçu la seconde priorité au terme d'un processus démocratique et itératif. Il se traduit par quatre objectifs*

OG II : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population : *Ce but se traduit par trois objectifs*

OG III : Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement : *Ce but se traduit par trois objectifs*

OG IV : Mettre en place un cadre institutionnel durable propice au développement : *Ce but a reçu l'importance qu'il mérite puisque ayant identifié des problèmes de chevauchement de compétences, de manque de coordination des intervenants d'une part, et la faiblesse en ressources humaines du MFFDS d'autre part, il a été décidé de traduire ce but en deux projets*

Les objectifs spécifiques

Des objectifs spécifiques sont conçus pour CHACUN des objectifs globaux du plan. Ils sont plus spécifiques que les objectifs globaux et doivent contribuer collectivement à la réalisation du but dont ils découlent. Les objectifs doivent être présentés avec des termes qui soient spécifiques, mesurables, possibles, appropriés et limités dans le temps (SMART). De nouveau, ces objectifs sont évalués selon l'impact relatif que chacun d'eux aura sur la réalisation de l'objectif global.

Encadré 2: Objectifs spécifiques

OG I : Assurer la protection des groupes vulnérables

OS 1 : Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV

OS 2 : Favoriser l'accès des GV aux facteurs de production

OS 3 : Contribuer au renforcement des capacités des GV

OS 4 : Réduire les disparités par des actions affirmatives

OG II : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population

OS 1 : Assurer la couverture vaccinale complète de tous les enfants

OS 2 : Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme

OS 3 : Accroître le taux de consultation prénatale en vue d'une diminution de la morbidité et de la mortalité maternelle

OG III : Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement

OS 1 : Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives

OS 2 : Améliorer la situation économique des femmes

OS 3 : Promouvoir l'initiative privée par l'insertion socio-économique

OG IV : Mettre en place un cadre institutionnel durable propice au développement

VII. PROGRAMME ET PROJETS

7.1. Stratégies

Le niveau opérationnel du plan est représenté par la définition d'un portfolio de programmes. Pour chaque programme, il a été identifié un ensemble de projets. Les objectifs, les résultats, les activités ainsi que les indicateurs et moyens de vérification ont été clairement précisés à partir d'un cadre logique.

7.1.1. Les choix stratégiques

De plus en plus, dans la théorie du développement participatif, la marge entre la notion de bénéficiaire et de partenaire tend à se réduire. C'est pourquoi le choix stratégique de faire participer les groupes cibles aux politiques et programmes qui les concernent tout en associant les partenaires intervenant auprès d'eux a été opéré.

7.1.2. Le ciblage des bénéficiaires

L'analyse de situation a permis d'identifier les groupes cibles suivants qui sont désignés dans l'énoncé de mission : les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH Sida, les personnes déplacées, les orphelins et les sans-logis.

7.1.3. *Le ciblage des partenaires*

Mis à part les partenaires institutionnels comme les Ministères de la santé, de l'éducation, etc., le ciblage des partenaires a concerné formellement les ONG et autres partenaires du développement y compris les bailleurs de fonds.

7.2. Structure Globale du programme décennal

La structure du programme décennal de développement familial et social est décrite dans les schémas suivants.

STRUCTURE GLOBALE DU PLAN DECENNAL POUR LE DEVELOPPEMENT FAMILIAL ET SOCIAL

4 objectifs globaux
11 objectifs spécifiques
18 programmes
53 projets

Le MFFDS a pour missions la mise en œuvre d'une politique d'intégration sociale qui vise le bien être des populations (les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH Sida, les personnes déplacées, ...) avec leur pleine participation et en collaboration avec les partenaires au développement.



Objectif général I

Assurer la protection
des groupes
vulnérables

4 objectifs spécifiques
9 programmes
33 projets



Objectif général II

Contribuer à la
satisfaction de la
demande sociale
globale de la
population

3 objectifs spécifiques
3 programmes
4 projets



Objectif général III

Promouvoir l'égalité des
chances pour tous dans
les politiques,
programmes et projets de
développement

3 objectifs spécifiques
5 programmes
14 projets

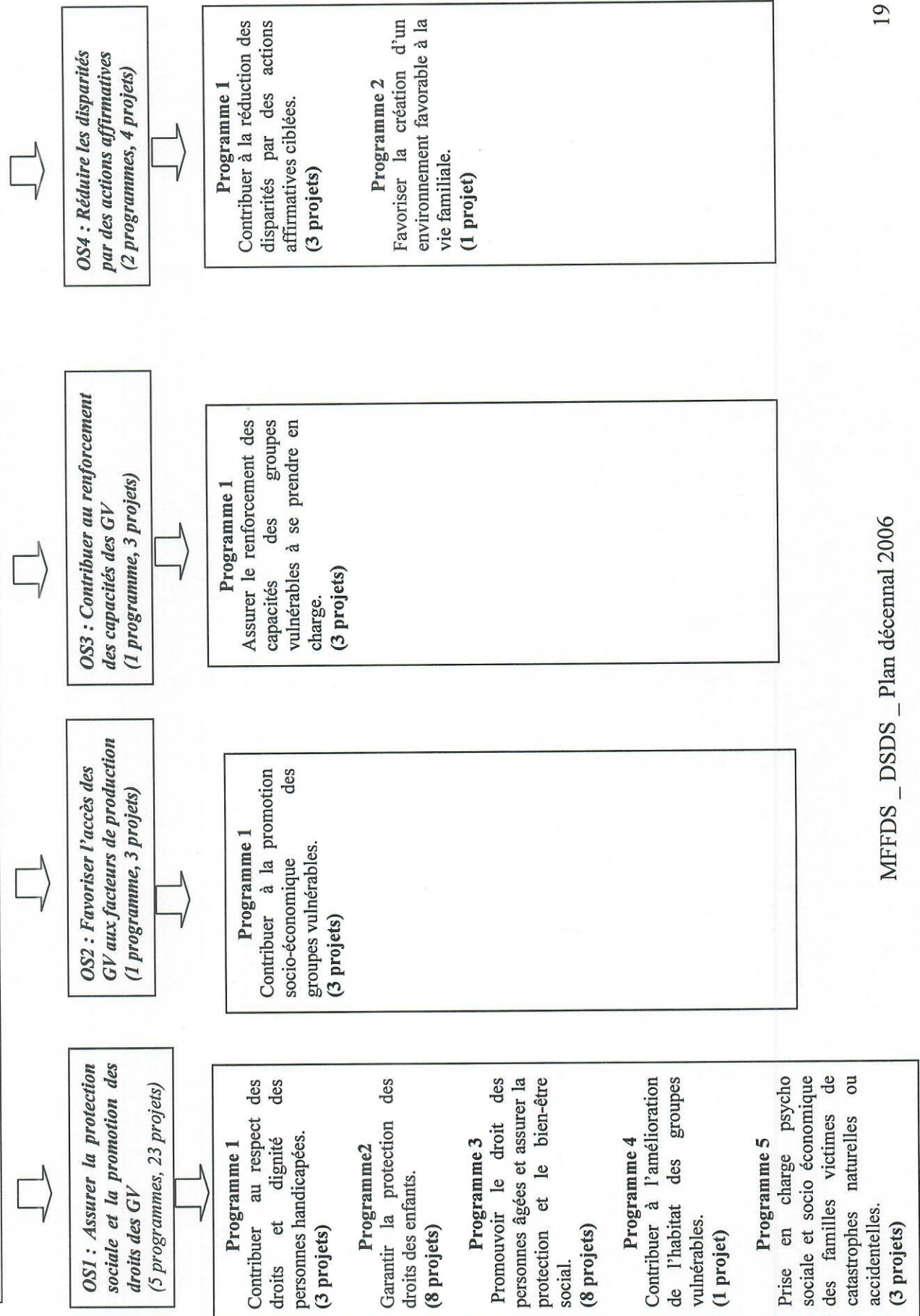


Objectif général IV

Mettre en place un
cadre institutionnel
durable propice au
développement

1 objectif spécifique
1 programme
2 projets

OGI : Assurer la protection des groupes vulnérables (4 OS, 9 programmes, 33 projets)



OGII : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population
(3 OS, 3 programmes, 4 projets)



OS1 : Assurer la couverture vaccinale complète de tous les enfants
(1 programme, 1 projet)



Programme 1
 Renforcer le programme de vaccination par le biais de l'IEC/Sensibilisation
(1 projet)



OS 2 : Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme
(1 programme, 2 projets)



Programme 1
 Améliorer la prévention et renforcer la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme
(2 projets)



OS3: Accroître le taux de consultation prénatale en vue de diminuer la morbidité/mortalité maternelle
(1 programme, 1 projet)



Programme 1
 Accroître le taux de consultation prénatale en vue d'une diminution de la morbidité et de la mortalité maternelle
(1 projet)

OG3 : Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement (3 OS, 5 programmes, 14 projets)



OS1 : Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives
(3 programmes, 7 projets)



Programme 1
Veiller à une application effective des droits de la femme et de la petite fille
(4 projet)

Programme2
Santé de la reproduction
(2 projets)

Programme 3
Contribuer au renforcement des mécanismes nationaux de lutte contre la pauvreté
(1 projet)



OS 2 : Améliorer la situation économique des femmes
(1 programmes, 5 projets)



Programme 1
Veiller à la promotion socio-économique des femmes
(5 projets)



OS3 : Promouvoir l'initiative privée par l'insertion socio-économique
(1 programme, 2 projets)



Programme 1
Promouvoir l'initiative privée par l'insertion socio-économique
(2 projets)

**OG 4 : Mettre en place un cadre institutionnel durable propice au développement
(1 OS, 1 programme, 2 projets)**



Programme 1

Prendre en charge le développement social d'une manière efficace et efficiente par le biais du renforcement institutionnel
(2 projets)

7.3. Description des programmes et projets

7.3.1. Les programmes et projets de l'OG1 :

7.3.1.1. Programme de contribution *au respect des droits et dignités des personnes handicapées* : l'atteinte des objectifs de ce programme passera par la réalisation des projets suivants :

- contribution au respect des droits et dignités des personnes handicapées ;
- appui au développement institutionnel des structures et organisations oeuvrant pour la promotion des personnes handicapées ;
- promotion la scolarisation universelle des enfants handicapés.

La réussite des objectifs de ce programme destiné exclusivement aux personnes handicapées nécessitera, dans un premier temps, l'élaboration et l'adoption de lois de protection des droits des personnes handicapées. Par ailleurs, un appui institutionnel sera attribué à ce groupe vulnérable à travers la subvention de 80 Organisations de Personnes Handicapées (OPH) et structures par an.

En ce qui concerne la sous cible « enfants handicapés », il est prévu de mettre en place un dispositif de facilitation de l'accès à l'école, mais aussi d'effectuer des campagnes de sensibilisation dans le but de pousser les parents à inscrire leurs enfants handicapés à l'école et surtout à les y maintenir.

7.3.1.2. Programme *de protection des droits des enfants* : Huit (8) projets ont été retenus. Il s'agit de :

- contribution à l'éradication de toute forme d'exploitation des enfants y compris le travail et la mendicité ;
- la protection des enfants handicapés à travers les mesures législatives se conformant aux instruments de droits internationaux ;
- prise en charge de l'effectivité des droits des enfants ;
- mise en place d'un système d'alerte et de veille;
- construction et équipement trois (3) centres d'accueil pour les enfants en situation difficile ;
- lutte contre le phénomène des enfants de la rue ;
- promotion de l'insertion sociale des enfants ;

- appui la création d'un réseau permanent de promotion et de vulgarisation des droits de l'enfant.

Garantir la protection des droits des enfants est une tâche d'une grande ampleur. En effet, des actions ponctuelles ne peuvent résoudre les nombreux problèmes suscités par le non respect des droits de l'enfant. A cet effet, une harmonisation des actions des différentes structures concernées s'impose pour une réelle efficacité.

Il faudra d'abord, pour atteindre les objectifs assignés, lutter contre les trois principales formes d'exploitation des enfants, à savoir, l'exploitation par la mendicité, par le travail domestique et contre toute forme d'abus et d'exploitation sexuelle.

Pour la forme d'exploitation des enfants relative à la mendicité, il s'avère urgent de renforcer les capacités des familles pourvoyeuses de mendicité infantile. En effet, il s'avère que ce phénomène a des corrélations étroites avec la situation économique et sociale des familles. En parallèle, un processus de réinsertion et de suivi sera mis en place ainsi que, des campagnes de sensibilisation et une mobilisation nationale en vue d'une éradication complète de ce fléau qu'est le phénomène des enfants mendiants.

La lutte contre l'abus et l'exploitation sexuelle des enfants passera d'abord par l'existence d'un dispositif opérationnel d'alerte et d'intervention rapide au niveau local avec comme base, l'existence d'un système intégré fonctionnel de prise en charge médico-légale. Ainsi, les victimes vivant dans une situation de vulnérabilité pourront bénéficier d'une couverture sociale adéquate les mettant alors à l'abri de risques de répétition d'abus et/ou d'exploitation sexuelle. Les victimes traitées de cette sorte pourront alors continuer à vaquer à leurs activités antérieures tout en surmontant progressivement les désagréments liés à leur situation.

Cependant, cette prise en charge ne peut être effective sans tenir compte le volet économique. Et pour ce faire, il faudra renforcer les structures et associations en vue d'une meilleure opérationnalité mais aussi les capacités des familles des victimes d'Abus et d'Exploitation Sexuelle des Enfants (AESE) seront renforcées par la programmation d'activités élaborées et de mécanismes de micro crédits mis en place.

La lutte contre le travail des enfants s'articulera autour de deux axes : il faudra, d'une part renforcer les capacités des familles et des groupements à travers l'appui financier et technique, d'autre part réhabiliter les centres de formation féminine et établir des mécanismes de réinsertion professionnelle.

Enfin, il s'agira aussi d'appuyer les structures et associations intervenant dans la lutte contre le travail domestique des jeunes filles.

L'élaboration et l'adoption des textes de lois relatifs à la protection et à la promotion des enfants handicapés demeurent également un impératif à réaliser. De même une attention particulière doit être portée sur l'application et la diffusion effective des textes.

Assurer l'effectivité des droits des enfants est une condition incontournable pour une bonne prise en compte des droits de l'enfant. Ceci passera forcément par l'enregistrement des enfants à la naissance, la redynamisation du parlement des enfants, le renforcement de la protection légale des enfants et celui des capacités des agents des services déconcentrés et des personnels des média.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'assurer le suivi par la mise en place d'un système d'alerte. Dans ce cadre, un comité de l'enfant et un sous observatoire national seront mis en place.

Le projet de construction et d'équipement de trois centres d'accueil pour enfants en situation difficile a pour objectif principal la lutte contre le phénomène des enfants de la rue. Au-delà de la construction et de l'équipement de ces centres, il faudra mettre l'accent sur l'élaboration et l'application de véritables stratégies capables de contribuer efficacement à la diminution, voire à l'éradication du phénomène des enfants de la rue. Dans ce cadre, des moyens d'écoute, d'information et d'orientation des enfants sans domicile seront disponibles ainsi qu'un service médico-social fonctionnel, des lieux d'animation et de formation professionnelle.

Dans la même lignée, un autre projet de lutte contre le phénomène des enfants de la rue a été retenu. Il s'agira d'assurer annuellement la prise en charge communautaire de 10 000 enfants en situation de risque dans 20 départements et communes. Ce projet permettra aussi d'assurer le remplacement dans leurs familles d'origine ou dans des familles d'accueil ou d'adoption de 2 500 enfants de la rue par an. De plus, 7 500 enfants de la rue pourront accéder à l'éducation de base et à la formation pré professionnelle, à la gratuité des consultations et soins médicaux avec un accent particulier sur la prévention des IST/SIDA, sur l'usage des drogues et enfin sur les risques liés aux grossesses précoces et rapprochées.

La mise en place d'une base de données accompagnée d'un programme de plaidoyer, de la création et de l'équipement de structures d'accueil contribuera ainsi efficacement à la lutte contre le phénomène des enfants de la rue à travers la promotion et la réinsertion sociale.

Enfin, le dernier projet de ce programme, intitulé « projet d'appui à la création d'un réseau permanent de promotion et de vulgarisation des droits de l'enfant », devra permettre de contribuer à l'amélioration de la situation des mineurs au Sénégal, au respect de la convention relative aux droits de l'enfant et au renforcement de la protection juridique des mineurs par la diffusion et la vulgarisation des principes édictés par la convention relative aux droits de l'enfant.

7.3.1.3. Programme de *promotion des droits et du bien-être social des personnes âgées* : les principaux projets qui doivent concourir à l'atteinte des objectifs de ce programme sont listés ci-dessous :

- traduction du Plan de Madrid en un plan d'action pour les personnes âgées du Sénégal dans sa perspective de développement intégré et du bien être social ;

- Mise en oeuvre des structures socio sanitaires spécialisées en géro-nto-gériatrie ;
- L'implication des personnes âgées dans les instances de décision ;
- Renforcement du plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion et sensibiliser les populations sur le phénomène du vieillissement ;
- Accès spécifique et approprié des services sociaux de base d'ici 2016 ;
- Promotion socio-économique des personnes âgées ;
- renforcement des capacités d'intervention du ministère pour une meilleure coordination et un suivi efficace des stratégies et activités menées en faveur des personnes âgées ;
- amélioration des connaissances par des études et recherches en matière de vieillissement.

A partir du plan de Madrid destiné aux personnes âgées, un plan dénommé plan d'action national pour les personnes âgées (PANAPA) sera élaboré, validé et lancé.

Toujours en faveur des personnes âgées, un institut en géro-nto-gériatrie sera construit, des cellules d'appui et d'aide aux personnes âgées (CAAPA) et des conseils de sages seront installés dans toutes les régions du Sénégal. L'installation de ces structures s'accompagnera d'un vaste programme de sensibilisation. Les populations disposeront ainsi d'informations utiles sur le phénomène du vieillissement.

Les personnes âgées devront aussi être davantage impliquées dans les instances de décision. Pour se faire, un atelier de partage du plan d'action national pour les personnes âgées (PANAPA) sera organisé, les conseils des sages installés et une charte sur le droit des personnes âgées élaborée.

Le renforcement du plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion et la sensibilisation des populations sur le phénomène du vieillissement s'effectueront à partir de l'organisation d'ateliers de sensibilisation des leaders et d'une caravane sur le vieillissement dans les onze régions du Sénégal. Dans ce cadre, la journée nationale des personnes âgées sera organisée annuellement et un jubilé d'or tous les trois ans.

Il est prévu aussi de créer les conditions pouvant permettre aux personnes âgées d'avoir un accès spécifique et approprié aux services de base d'ici 2016. Il faudra, pour cela, mettre en œuvre le schéma d'intégration de la géro-nto gériatrie dans le système médico-social. De plus, il faudra veiller à l'intégration de cette discipline dans la formation des médecins, infirmiers, sages-femmes et travailleurs sociaux. Des unités de consultation générale seront ouvertes et les médicaments spécifiques aux personnes âgées seront intégrés dans les médicaments de soins de santé primaire. Des tarifs spéciaux seront alors appliqués aux personnes âgées dans le cadre des consultations et des carnets de santé instaurés pour cette cible.

7.3.1.4. Programme de contribution à l'amélioration de l'habitat des groupes vulnérables : Ce programme se décline en un seul mais vaste projet, à savoir, la contribution à l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains.

Face à tous les problèmes d'urbanisation rapide que connaissent les villes sénégalaises, notamment le développement accéléré de l'habitat spontané, un programme d'amélioration de l'habitat des groupes vulnérables a été retenu. Il devra alors permettre d'assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats. Pour y arriver des enquêtes, en vue d'un recasement, seront menées auprès des groupes cibles au niveau des quartiers impropres à l'habitation, des campagnes de sensibilisation en direction des populations à déloger seront organisées, des logements seront construits et d'autres réhabilités pour ces catégories défavorisées.

7.3.1.5. Programme de psycho sociale et socio économique des familles victimes de catastrophes naturelles ou accidentelles : Trois projets sont retenus pour permettre d'atteindre les objectifs de ce programme. Il s'agit de :

- Mise en place des structures de gestion et d'assistance ;
- Amélioration des conditions d'existence durables aux victimes de catastrophes ;
- Prise en charge de la mutuelle de santé et de l'éducation scolaire des enfants des victimes.

Au vu des épreuves subies par les populations des zones inondées lors de l'hivernage 2005 et de l'accident du bateau le joola en 2002, il devient urgent de mettre en place un cadre capable, en cas de catastrophe, de coordonner les actions pour une meilleure prise en charge mais aussi d'assister plus efficacement ces victimes afin de minimiser leurs peines.

Ainsi, les victimes pourront, grâce à ce programme, bénéficier d'une assistance correcte qui pourra, à court terme, faciliter leur auto prise en charge. Les bouleversements seront atténués, ce qui leur permettra de poursuivre leurs activités avec des conditions d'existence correctes et les enfants pourront continuer à aller normalement à l'école.

7.3.1.6. Programme de contribution à la promotion socio-économique des groupes vulnérables.

Trois projets sont contenus dans ce programme :

- promotion de l'accès des personnes handicapées aux moyens de production et à l'emploi ;
- amélioration de l'accès des personnes âgées aux facteurs de production ;

- promotion de l'insertion économique des personnes déplacées et réfugiées.

Les personnes handicapées verront leur accès aux moyens de production et à l'emploi facilité par l'accroissement de leur capacité à générer de revenus. A cet effet, 80 groupements d'intérêt économique (GIE) seront créés par an et 204 responsables d'organisations de personnes handicapées (OPH) formées dans la gestion des GIE. Parallèlement, un fonds d'appui à la création d'organisations de personnes handicapées (OPH) et d'insertion des personnes handicapées sera mis en place.

Les personnes âgées bénéficieront de la création d'un fonds de promotion des aînés. 120 microprojets initiés par les centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS) en faveur des associations et groupements de personnes âgées seront alors financés par an et une allocation vieillesse instaurée pour les aînés ne bénéficiant pas de couverture sociale. La promotion de l'accès des personnes âgées aux facteurs de production se fera aussi à travers le financement d'un projet d'école des devoirs et d'aide à la lecture pour les enfants.

L'ampleur des problèmes auxquels sont confrontées les personnes déplacées et réfugiées a incité les autorités à mettre en place un programme permettant de promouvoir leur insertion économique. Un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et réfugiées sera alors mis en place. Auparavant, des enquêtes sociales seront effectuées dans les zones abritant des personnes déplacées et / ou réfugiées. Ces populations seront organisées par secteur d'activités et les représentants seront formés à la gestion du micro crédit. Cela aboutira au financement d'activités génératrices de revenus dans les différents secteurs identifiés.

7.3.1.7. Programme de renforcement des capacités des groupes vulnérables à se prendre en charge.

Ce programme est décliné en trois (3) projets :

- Renforcement des capacités des familles et communautés défavorisées à prendre en charge des enfants ;
- Mise en place d'un projet de médiation familiale et de conseil conjugal
- Prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité.

Ce programme sert globalement d'appui aux familles et communautés des groupes vulnérables. Il s'agira, dans un premier temps, d'assurer le renforcement des capacités des familles et communautés défavorisées pour leur permettre de prendre en charge de façon plus efficiente leurs enfants. Il faudra alors identifier les familles ayant en charge des enfants en situation de vulnérabilité, appuyer 2100 familles par an afin qu'elles puissent subvenir à leurs besoins vitaux et créer un fonds de prise en charge médicale des indigents et des urgences non solvables.

Par ailleurs, un projet de médiation familiale sera mis en place, en vue de contribuer au renforcement des capacités des familles et à leur stabilité. Un cadre d'échange entre les différents membres de la famille sera alors créé et des services en conseil conjugal pour les conjoints et les futurs couples seront mis en place. Ainsi, 300 structures de médiation familiale et de conseil conjugal seront installées et 250 formateurs en médiation formés.

De plus, il s'agira, de façon plus spécifique, de prendre en charge les enfants en situation de vulnérabilité. Pour cela, il faudra identifier les besoins de ces enfants, construire des centres d'accueil pour ce groupe cible, organiser des retours en famille et enfin, mettre en place des mécanismes d'intégration avec un suivi effectif.

7.3.1.8. Programme de contribution à la réduction des disparités par des actions affirmatives ciblées

Ce programme est articulé autour de trois (3) projets :

- Facilitation de l'accessibilité des handicapés aux infrastructures et équipements ;
- Facilitation de l'accessibilité et de la mobilité des personnes handicapées à travers la réduction des prix d'achat d'équipement ;
- Réduction des disparités par des actions affirmatives ciblées.

Ce programme permet de réduire les disparités en mettant l'accent principalement sur les personnes handicapées ; les autres groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les enfants et même les femmes sont pris en compte à travers le dernier projet : » réduire les disparités par des actions affirmatives ».

Il s'agira, pour ce qui concerne les personnes handicapées, d'accroître leur accessibilité aux infrastructures et équipements en élaborant tout d'abord un plan d'actions mais aussi en rendant les structures et équipements d'appareillage accessibles aux enfants handicapés.

Un autre aspect du problème sera pris en compte au niveau du projet de facilitation de l'accessibilité et de la mobilité des personnes handicapées à travers la réduction des prix d'achat d'équipement. Il faudra, pour cela, assurer la disponibilité d'équipements spécialisés et la réduction des coûts des appareils et services à usage courant des personnes handicapées. A cet effet, 1000 personnes seront appareillées par an et 6 mutuelles de santé seront créées au profit des organisations de personnes handicapées (OPH).

La mobilité des personnes handicapées ainsi que leur insertion sociale seront améliorées grâce à la construction d'un Centre Polyvalent de rééducation, d'insertion et de réinsertion socioprofessionnelle des Handicapés. De plus, le cadre et la qualité de vie des handicapés mentaux seront améliorés grâce à la construction d'un Centre d'encadrement et de traitement des Handicapés mentaux.

Réduire les disparités par des actions affirmatives ciblées se fera par la contribution à l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées et autres groupes vulnérables, en assurant la disponibilité gratuite des médicaments. Ainsi, la gratuité des médicaments sera effective pour les personnes âgées et les personnes handicapées, le coût des appareils pour personnes handicapées sera réduit et la chloroquine gratuite pour les femmes, les enfants et les personnes âgées.

7.3.1.9. Programme de création d'un environnement favorable à la vie familiale

Ce programme compte un seul projet qui permettra de favoriser:

- La contribution positive au changement des comportements des talibés en vue de leur assurer une meilleure qualité de vie.

En attendant l'éradication complète du phénomène des talibés, il devient urgent d'assurer leur encadrement ainsi que celui de leur maîtres coraniques pour une bonne intégration de comportements positifs pouvant aboutir à une meilleure qualité de vie. Dès lors, les maîtres coraniques et les enseignants arabes seront formés en éducation à la vie familiale et population (EVF, l'EMP) seront intégrées dans les curricula.

7.3.2. Les programmes et projets de l'OG2 : Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population

7.3.2.1. Programme de renforcement la vaccination par le biais de l'IEC / Sensibilisation.

Ce programme se décline en un seul projet:

- Renforcement du programme de vaccination par le biais de l'IEC / Sensibilisation.

Du fait de la transversalité de ses missions, le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social devra appuyer le Ministère de la Santé dans le cadre du programme de vaccination, notamment en ce qui concerne la sensibilisation, la mobilisation sociale et le plaidoyer. L'objectif consistera donc à amener les parents à faire vacciner leurs enfants afin de faire augmenter le taux d'enfants vaccinés.

7.3.3.2. Programme d'amélioration de la prévention et du renforcement de la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme

Ce programme comprend les deux projets suivants :

- Amélioration de la prévention et du renforcement la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme ;
- Contribution de la prévention et au renforcement de la lutte contre le VIH SIDA.

Ce programme renseigne sur l'importance accordée par les autorités à la lutte contre les deux principaux fléaux que sont le paludisme et le VIH SIDA. Dans le premier projet, il s'agira d'améliorer la prise en compte des OEV / SIDA dans les actions communautaires, les programmes et politiques.

Les résultats attendus pour ce projet concernent avant tout l'augmentation de la prise de conscience des femmes sur les risques d'infection. Aussi, des thèmes portant sur le VIH / SIDA seront développés pendant les événements spéciaux, des documents d'argumentaire seront disponibles et les orientations politiques et stratégiques définies en faveur des OEV.

L'implication des familles et de la communauté dans la prise en charge des OEV sera plus forte et des supports de communication et de sensibilisation seront élaborés et diffusés à cet effet.

Le second projet de ce programme permet de prendre en compte les effets psychosociaux des enfants affectés et/ou infectés par le virus du Sida. Ce projet devrait raisonnablement aboutir au changement de comportement dans la façon de traiter les enfants affectés et / ou infectés du SIDA. De plus, ces enfants affectés ou infectés du SIDA seront médicalement pris en charge et pourront même être soignés à domicile.

7.3.2.3. Programme d'accroissement du taux de consultation prénatale en vue de diminuer la morbidité / mortalité maternelle

Ce programme est décliné en un seul projet :

- Accroissement du taux de consultation prénatale en vue d'une diminution de la morbidité et de la mortalité maternelle.

La diminution de la morbidité et de la mortalité maternelle passera forcément par un accroissement continu du taux de consultation prénatale.

Pour atteindre cet objectif, un programme d'informations et de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive de la femme sera mis en place et des campagnes d'information auprès des populations sur les comportements et attitudes défavorables à la santé de la mère seront organisées. Toujours dans ce cadre, les organisations de

femmes, les associations et ONG seront appuyées lors des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale sur la santé de la reproduction et la prévention des comportements à risque.

Parallèlement, un plan d'actions contre les mutilations génitales féminines sera élaboré et des comités de lutte contre ces mêmes pratiques seront mis en place. Les exciseuses seront appuyées à travers leur reconversion professionnelle, ceci, dans le but de les aider à abandonner définitivement ces pratiques.

7.3.3. Programmes de l'OG3 : Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement

7.3.3.1. Programme d'application effective des droits de la femme et de la petite fille

Ce programme regroupe les projets suivants :

- la protection des droits des femmes et des petites filles ;
- la mise en place d'un observatoire de la condition de la femme ;
- la mise en place d'un observatoire des droits de la femme ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour une intégration du genre dans les politiques, plans et programmes de développement dans les onze (11) régions.

Il s'agira, dans un premier temps, à travers le projet de protection des droits des femmes et des petites filles, de respecter les droits des femmes et des petites filles dans toutes leurs dimensions et perspectives. Ceci passera par le renforcement du niveau de connaissance des acteurs de développement en matière de droits de la femme et de la petite fille, par le renforcement des capacités des femmes à exercer leurs droits et enfin, par la sensibilisation de la population en vue de l'élimination des violences faites aux petites filles et aux femmes.

Les droits des femmes et des petites filles seront alors mieux connus par les différentes catégories de la population. Ainsi, les femmes revendiqueront et exerceront leurs droits .Ce qui contribuera à la réduction des violences dont elles sont victimes.

De plus, des sessions de formation sur l'égalité et l'équité de genre en direction des acteurs de développement seront organisées, un programme de plaidoyer sera élaboré et mis en œuvre avec des supports d'IEC conçus et diffusés. Aussi, les organisations impliquées seront elles appuyées en matériel de communication, un observatoire sera mis en place ainsi que 10 centres départementaux d'assistance et de formation pour la femme (CEDAF). Enfin, les textes juridiques et les conventions internationales seront traduits dans les langues nationales et diffusés.

L'application effective des droits de la femme et de la petite fille ne pourra se faire sans la mise en place d'un observatoire de la condition de la femme, d'où l'intérêt du second projet. Il s'agira ici de mettre en place une banque de données statistiques désagrégées par sexe au Sénégal dans plusieurs domaines, d'élaborer des indicateurs sexo spécifiques de développement humain.

Des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) seront aussi menées pour améliorer la compréhension de la construction socioculturelle des rapports de sexe et, à l'issue, un programme de plaidoyer auprès des décideurs pour l'intégration du Genre dans les politiques et programmes du pays mis en place. Par ailleurs, des données statistiques désagrégées par sexe, des indicateurs pertinents ainsi qu'un programme de plaidoyer seront disponibles.

Toujours en faveur de la femme, il est prévu de mettre en place un observatoire des droits de la femme. Ce projet a pour objectif global l'approfondissement des droits des femmes. Il s'agira de concevoir des outils de promotion des droits humains, notamment de la femme et de vulgariser des textes fondamentaux relatifs aux droits de la femme.

Un mécanisme de consultation, de concertation et de coordination entre toutes les parties autour de la promotion des droits et du renforcement du pouvoir des femmes verra le jour. Parallèlement, un cadre d'échanges et d'alerte sera mis en place pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, il est prévu une participation accrue des groupes de défenseurs des droits des femmes au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique de promotion et de protection des droits et libertés fondamentaux de la femme et de la petite fille.

L'élaboration du plan décennal ne pourra se faire sans une meilleure prise en compte du Genre. Ceci justifie alors la pertinence du projet de renforcement des capacités des acteurs pour une intégration du genre dans les politiques, plans et programmes de développement. Il s'agira ainsi de contribuer à la promotion de l'équité de genre entre les sexes.

Ce projet permettra de contribuer à la réduction de toutes les formes de discrimination, de violences et de pratiques néfastes à l'endroit des filles mais aussi de renforcer la participation des femmes à la gestion des affaires publiques. Les constructions sociales tendant à favoriser les stéréotypes sexistes au sein de la famille et de la communauté pourront être ainsi réduites et l'accès des femmes aux prises de décision sera augmenté.

De plus, la participation des femmes à la planification, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des projets de développement sera renforcée. La promotion du statut socio-économique des femmes pour le renforcement de leur pouvoir et l'émergence de l'entrepreneuriat féminin seront aussi accrues.

7.3.3.2. Programme de promotion de la santé de la reproduction

Ce programme est décliné en deux (2) projets :

- le suivi et la coordination des activités du plan d'action national pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines ;
- la communication pour un changement de comportement dans la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale.

La santé de la reproduction constitue un élément important dans le respect des droits des femmes. Elle est prise en compte à travers les deux (2) projets cités ci-dessus.

Le premier consistera à assurer le suivi et la coordination des activités du plan national d'action pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines. Il contribuera à l'éradication de la pratique des mutilations génitales féminines par une meilleure coordination et une plus grande synergie d'actions des intervenants.

Un cadre institutionnel chargé de la mise en œuvre du plan d'actions sera créé et opérationnalisé, ce qui permettra d'assurer la coordination des stratégies et des activités visant l'abandon des mutilations génitales féminines mutilations (MGF). Le suivi et la supervision des activités visant l'abandon de ces pratiques s'avéreront nécessaires. Des ressources devront aussi être mobilisées en vue du recyclage des exciseuses.

L'autre composante du programme concerne la communication pour un changement de comportement dans la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale.

Ce projet a pour but de contribuer à la réduction du taux de mortalité maternelle et néonatale par des campagnes de communication pour un changement d'attitudes, de croyances et de pratiques. La communauté devra être mobilisée pour un changement de comportement ; ce qui facilitera la prise en charge des soins maternels et néonataux. En conséquence, les populations devront connaître les situations d'urgence et pourront prendre des mesures appropriées lors des accouchements.

Dès lors, les populations s'engageront dans la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale et pourront ainsi participer à la prise en charge des soins maternels et néonataux.

7.3.3.3. Programme de contribution au renforcement des mécanismes de lutte contre la pauvreté

Le renforcement des mécanismes de lutte contre la pauvreté se fera par le biais du :

- Projet de lutte contre la pauvreté à travers l'accès au crédit pour les femmes.

La lutte contre la pauvreté constitue l'une des priorités du gouvernement du Sénégal. A ce titre, ce projet est mis en place pour contribuer au renforcement des mécanismes nationaux de lutte contre la pauvreté en mettant la priorité sur les personnes les plus pauvres.

Un système de ciblage des zones d'intervention et des personnes ou groupes les plus pauvres sera mis en place avec, comme résultat la cartographie de la pauvreté. A partir de cette étude, les personnes ou groupes pauvres seront mieux identifiés et leurs conditions de vie seront améliorées par le biais de financements d'activités génératrices de revenus. Les bénéficiaires seront appuyés pour le renforcement de leurs capacités en matière d'élaboration et de gestion de projets. Par ailleurs, un système de gestion, de suivi et de pérennisation du programme sera mis en place.

7.3.3.4. Programme de promotion socio-économique des femmes

Veiller à la promotion socio-économique des femmes s'effectuera à partir de :

- l'amélioration de la situation économique des femmes ;
- le renforcement des capacités organisationnelles et entrepreneuriales des organisations de femmes ;
- la mise en œuvre du projet famille productive ;
- la mise en œuvre du projet des périmètres d'intérêt communautaire (PIC) ;
- l'amélioration des conditions de vie des familles.

L'amélioration de la situation économique et sociale des femmes s'effectuera à travers la mise en place d'infrastructures d'allégement des travaux des femmes, la facilitation de la transformation et de la conservation des produits agricoles et le renforcement des capacités techniques d'intervention des femmes dans tous les secteurs d'activités économiques.

La transformation de la situation socio-économique des zones d'intervention constitue la principale attente de ce projet. Ceci aboutira par un accroissement et une rentabilité de l'intervention des femmes dans les secteurs économiques et aussi, le nombre de connaissances techniques des femmes, leurs capacités de production et de gestion seront améliorées.

Toujours pour appuyer la cible femmes, un projet de renforcement des capacités organisationnelles et entrepreneuriales des organisations de femmes a été initié. Il s'agira, dans un premier temps, de créer une banque de données sur les organisations de femmes. Ces dernières seront aussi appuyées sur le plan institutionnel et managérial, les capacités des femmes en matière de management des mouvements associatifs seront

renforcées et un réseau d'échanges et de partage des expériences mis en place. Il faudra aussi développer chez les leaders et les membres des organisations de femmes le respect des règles de management.

Le troisième projet de ce programme constitue toujours une composante dans la lutte contre la pauvreté. Le projet famille productive a ainsi pour objectif de faire passer les familles pauvres d'une assistance passive à une situation d'auto prise en charge pour un développement participatif durable.

En d'autres termes, il s'agira de favoriser, d'organiser puis de généraliser l'auto-promotion des familles démunies à partir de leurs motivations propres, de leurs capacités socio-économiques et de leurs expériences, autrement dit, de les aider à mettre en œuvre des microprojets. Ce projet si permettra par ailleurs de faire sortir progressivement les familles déshéritées de leur situation de pauvreté et de réinsérer les familles démunies dans le tissu social en luttant contre les ségrégations et marginalisations de la pauvreté.

Les capacités de production et de gestion des familles seront alors améliorées par une formation appropriée. Les ressources financières des familles concernées s'accroîtront et permettront de satisfaire leurs besoins essentiels. Ce qui favorisera la réintégration des familles démunies dans le tissu social.

Le projet des périmètres d'intérêt communautaire vise, quant à lui, à améliorer les capacités d'auto développement des populations rurales en soutenant les catégories sociales vulnérables, notamment les femmes, dans une dynamique de lutte contre la pauvreté par le renforcement des capacités et la promotion économique. Dans cette optique, il s'agira de renforcer les capacités managériales des bénéficiaires, de mettre en place un système de financement d'activités génératrices de revenus en faveur de ces mêmes bénéficiaires et enfin, de mettre en place des équipements d'allègement des travaux des femmes.

Environ cinq cent vingt cinq (525) bénéficiaires / CR devront être informés, formés et sensibilisés sur la gestion de leur collectivité, 386 600 bénéficiaires de projets en gestion et comptabilité dans les communautés rurales et enfin, 1600 bénéficiaires à l'utilisation et à l'entretien des équipements. Par ailleurs, toujours en faveur des bénéficiaires, 441 caisses d'épargne et de crédit seront installées. De même, trois cent vingt (320) équipements d'allègement des travaux des femmes seront attribués et utilisés par les communautés rurales.

Le dernier projet du programme, toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, sert à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles urbaines et rurales confrontées à ce phénomène. Pour atteindre ces objectifs, il faudra mettre en place un dispositif d'appui organisationnel, former les membres des familles ciblées et créer un fonds d'appui pour le financement d'activités génératrices de revenus.

Dans le cadre de ce projet, 1350 familles seront ciblées et organisées et 6750 personnes issues de ces familles seront formées. Ces familles bénéficieront du

financement d'activités génératrices de revenus et détiendront ainsi une expérience certaine en matière de création de microprojet, et d'entreprises familiales.

7.3.3.5. Programme de promotion de l'initiative privée par l'insertion socio-économique

La promotion de l'initiative privée par l'insertion socio-économique se fera à travers deux (2) projets :

- l'insertion des jeunes diplômés en situation difficile ;
- le projet d'équipement pour la direction du développement communautaire et la mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives communautaires.

L'insertion des jeunes diplômés constitue un défi majeur pour les autorités. Ce projet trouve alors tout son intérêt d'autant plus qu'il se focalise au niveau des jeunes diplômés en situation difficile. Les objectifs consisteront alors à promouvoir l'initiative privée par l'insertion socio professionnelle des jeunes diplômés.

Les diplômés seront alors recensés et les bénéficiaires identifiés et regroupés. Par ailleurs, un comité de gestion sera installé et les bénéficiaires verront leurs capacités renforcées en gestion de projets.

La deuxième composante de ce programme est un projet d'équipement et de mise en place d'un fonds d'appui en faveur du développement communautaire.

Ce projet consiste à renforcer la capacité d'intervention des ONG et OCB mais aussi à développer une stratégie endogène capable d'assurer, à travers différentes approches participatives, l'autopromotion des populations.

La Direction du Développement Communautaire (DDC) devra être équipée en matériels informatiques, en NTIC et en moyens logistiques pour lui permettre de coordonner, de suivre et d'évaluer l'intervention des ONG.

Parallèlement, un fonds d'appui aux initiatives communautaires sera mis en place, ceci, dans le but d'accroître les capacités managériales, techniques, administratives et financières des OCB afin de leur permettre de jouer pleinement le rôle de représentants des populations organisées.

Ce fonds d'appui permettra aux populations, à travers les OCB dont elles sont membres, de mener des activités génératrices de revenus comme le petit commerce, la teinture, le maraîchage, l'exploitation agricole, l'aviculture, l'embouche ovine et bovine, etc....

7.3.4. Programmes de l'OG4 : Prise en charge efficace et efficiente du développement social par le biais du renforcement institutionnel

Il s'agira ici de favoriser la prise en charge du développement social d'une manière efficace et efficiente par le biais du renforcement institutionnel en mettant en oeuvre le dit programme composé de deux projets.

Ce programme comporte deux projets :

- Mise en place d'un cadre de concertation et de coordination ;
- Renforcement des capacités institutionnelles des structures du Ministère, des bénéficiaires et des Partenaires.

7.3.4.1. Projet de mise en place d'un cadre de concertation et de coordination

La mise en place d'un cadre de concertation et de coordination permettra une bonne harmonisation, une meilleure coordination intersectorielle, une bonne synergie entre les différents cadres existants, une bonne implication des partenaires et enfin, un décloisonnement des cibles.

Pour se faire, une étude diagnostique sera effectuée dès 2007 et 12 ateliers de mise à niveau organisés soit 1 au niveau national et 11 au niveau régional. 45 cadres de concertation dont 1 national, 11 régionaux et 33 départementaux seront mis en place. Pour une meilleure synergie, des revues périodiques seront organisées. Les revues nationales seront semestrielles, les régionales seront trimestrielles et enfin les départementales, bimestrielles. Autrement dit, les revues seront plus fréquentes au niveau de la base.

Parallèlement, pour l'atteinte de ces objectifs, les locaux des services déconcentrés seront réhabilités et rééquipés ; chaque service déconcentré bénéficiera ainsi de moyens matériels et financiers pour leur permettre de faire face à l'ampleur de la tâche qui les attend, à savoir, l'exécution et le suivi du plan décennal.

7.3.4.2. Projet de renforcement des capacités institutionnelles des structures du Ministère, des bénéficiaires et des Partenaires.

Après avoir mis en place un cadre de concertation destiné à assurer le suivi et la coordination du plan décennal, il faudra renforcer les capacités institutionnelles des structures du Ministère, des bénéficiaires et des partenaires. A cet effet, un plan de formation sera élaboré et un cadre opérationnel de formation et de recherche mis en place. La performance des structures se verra ainsi améliorée du fait de la mise à niveau des agents par rapport aux documents de référence.

De plus, l'ensemble des partenaires sera répertorié, sensibilisé et impliqué dans le processus de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation du plan décennal. Une banque de données fiables, disponible pourra être partagée et utilisée. Un réseau fonctionnel au niveau national et actif au plan international sera mis en place ; Des revues seront effectuées, les résultats partagés et les remédiations prises en charge.

Les capacités institutionnelles et individuelles seront ainsi renforcées. De plus, les produits de la recherche feront l'objet d'une large diffusion. Enfin, la participation du Ministère à certaines rencontres internationales sera assurée permettant ainsi d'harmoniser les politiques nationales et internationales en matière de développement familial et social.

7.4. Le cadre logique des programmes et projet (*fichier 2*)

7.5. Le budget (*fichier 3 Excel à convertir*)

7.6. Le chronogramme (*à saisir*)

VIII. CADRE INSTITUTIONNEL

I. Organisation du Ministère

Le Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social comprend, en outre le Cabinet et les Services rattachés, les Directions et les autres Administrations.

Les services rattachés au Cabinet sont :

- Le Service de l'Administration Générale et de l'Équipement ;
- La Cellule de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté ;
- Le Bureau de Suivi et de Coordination technique des projets et programmes ;
- Le Centre national d'Assistance et de Formation pour la Femme ;
- Le Centre d'Écoute, d'Information et d'orientation des Enfants en situation difficile « Centre GINDDI » ;
- Le Projet de Crédit pour les Femmes ;
- Le Projet de Lutte contre les Pires Formes du Travail des Enfants ;

Les directions du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social sont :

- la Direction de la Famille ;
- la Direction de la Protection des Droits des Enfants ;
- la Direction des Stratégies de Développement Social ;
- la Direction du Développement Communautaire ;
- la Direction de l'Action Sociale

La Direction de la Famille est chargée de veiller à l'amélioration des conditions sociales, économiques et structurelles des familles, au respect du cadre juridique de la famille, à la mise en œuvre de programmes sur des questions morales d'importance et sur les rôles et responsabilités des familles dans la société. Elle comprend :

- la Division de la famille ;
- la Division de la Planification, de la Recherche et de la Formation

La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant est chargée de l'intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale, de l'exécution de la politique définie en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant, de la création d'un environnement social et juridique favorable au développement harmonieux de l'enfant.

La Direction de la Protection des droits de l'enfant comprend :

- la Division de la Promotion et de la Protection des Droits de l'Enfant ;
- la Division de la Petite Enfance ;
- la Division des Études, de la Planification et du Suivi.

La Direction des Stratégies de Développement Social est chargée de :

- Concevoir et mettre en œuvre les différentes stratégies de développement social visant l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- Promouvoir la recherche-action en matière de développement social en milieux rural et urbain relativement à toutes les cibles du département ;
- Collecter, exploiter et diffuser la documentation produite et les expériences accumulées en matière de développement social ;
- Participer à l'évaluation de l'impact des stratégies mises en œuvre par les services techniques du Ministère.
- Traduire en modules de formation destinés aux services techniques, les stratégies concluantes ;
- Proposer des programmes d'application pour la démultiplication des stratégies concluantes ;
- Elaborer des rapports d'avancement bimestriels, semestriels et annuels ainsi que des rapports circonstanciés à chaque fois que de besoin (y apporter structuration, prérogative, plan stratégique, plan d'opération annuelle)

La Direction des Stratégies de Développement Social comprend :

- la Division du Suivi des Politiques de Développement social,
- la Division des Etudes et de la Prospective,
- la Division de la Collecte, de la gestion et de la diffusion des statistiques sociales.

La Direction du développement Communautaire est chargée :

- de mettre en œuvre les actions d'animation pouvant permettre la mobilisation sociale, l'éducation, l'organisation, la sensibilisation, la formation et la participation des populations autour des politiques, programmes et projets nationaux et régionaux de développement ;
- d'appuyer les initiatives à la base en vue d'une participation effective des populations au processus de développement ;
- de veiller à la cohérence, à la coordination et à l'évaluation des activités des organisations non gouvernementales (ONG) et organisations communautaires de base (OCB) sur toute l'étendue du territoire national ;
- de mettre en place un répertoire des organisations régulièrement mis à jour et une base de données nécessaires à une meilleure information sur leurs actions et leurs zones d'interventions ;
- d'apporter un appui assistant-conseil aux organisations communautaires de base ;
- de réaliser des études pouvant déboucher sur des orientations et actions opérationnelles en matières d'animation et de développement communautaires.

La Direction du Développement Communautaire comprend :

- la Division animation,
- la Division Appui aux organisations Non gouvernementales,
- la Division des Etudes.

La Direction de l'Action Sociale

La Direction de l'Action Sociale a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique et sociale des couches sociales défavorisées. A ce titre il est chargé de :

- superviser, coordonner l'ensemble des structures intervenant dans le domaine social (services régionaux et départementaux, CPRS, Centres sociaux privés, associations etc.) ;
- assister dans l'organisation et la gestion des secours au profit des nécessiteux ;
- promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à l'insertion sociale et économique des personnes en situation difficile ;
- assurer la formation continue des intervenants en matière d'actions sociales ;
- mettre en œuvre une prophylaxie sociale susceptible de lutter contre les fléaux sociaux ;
- mettre en place une base de données relative à l'action sociale.

La Direction de l'Action Sociale comprend :

- la Division des secours,
- la Division prophylaxie sociale,
- la Division centre d'éducation non conventionnelle,
- la Division promotion sociale.

Les autres administrations du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social sont :

- **L'Ecole Nationale des Travailleurs sociaux spécialisés ;**
- **Le Fonds de Solidarité Nationale ;**
- **L'Office national d'Assistance et de gestion des Pupilles de la Nation ;**
- **La Fondation nationale d'Action sociale.**

II. Cadre de gestion du programme

2.1. Coordination (mécanismes de concertation, réseaux national et international)

Le Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social est responsable de la mise en œuvre du Plan Décennal pour le Développement Familial et Social (PDDFS)

Cette mise en œuvre se fera à travers les structures dont la composition, l'organisation et les missions sont décrites ci-dessous

Un comité d'orientation Politique : Conseil Supérieur du Développement Social (CSDS). Il est chargé de l'orientation politique, de la validation des orientations et des arbitrages nécessaires dans la mise en œuvre du PDDFS. Il se réunit semestriellement et est présidé par le Ministre de la Femme, de la Famille et du développement Social. Il est composé des représentants de la Présidence de la République, de la Primature, du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Plan et du développement durable, des autres Ministères partenaires, de la Société civile, des partenaires au développement et des Collectivités Locales.

2.2. Supervision

Au niveau central

Un organe de suivi et de coordination:

La DSDS assure la coordination et le suivi du Plan Décennal pour le Développement Familial et Social. Il s'appuie sur Le Comité National de Coordination et de Suivi des Politiques Sociales (CNCSPS). Il est composé des Directions techniques du Ministère de la Famille, des représentants du cabinet, des représentants des services décentralisés du MFFDS. Il se réunit une fois par mois. Il coordonne la mise en œuvre du programme.

2.3. Gestion financière

Un organe d'Exécution Administrative et Financière.

La Direction de l'Administration Générale et de l'Equipeement (DAGE ou SAGE) est chargée de l'exécution administrative et Financière du PDDFS. Il s'occupe notamment de la gestion du personnel, de la passation des marchés et contrats.

Des organes d'exécution technique.

Ce sont les directions et autres services du Ministère en ce qui concerne leurs domaines de compétences respectifs, la définition des normes et standards, la contractualisation et les acquisitions d'équipements et le suivi de leur mise en œuvre financière.

Rôle des Directions

1. Chaque direction assure la gestion du ou des volet(s) relevant directement de ses compétences.

2. La DAGE (ou le SAGE) est responsable de l'exécution financière du programme. A ce titre il prépare les dossiers d'appel d'offres concernant les programmes de génie civil, les acquisitions d'équipement et les études programmées dans les plans d'opération. Il établit les plans de décaissement sur la base des plans d'action trimestriels et budgets préparés par les responsables de plan d'opération.

Il procède au paiement, à la justification des dépenses et au renouvellement des fonds. Le SAGE est aussi chargée de l'élaboration d'un projet de budget à la veille de chaque cycle budgétaire. Dans ce cadre, il assiste les directions dans l'élaboration de leur budget et organise au sein du ministère une instance d'arbitrage budgétaire. Il facilitera également le bon déroulement des audits par la préparation de tous les dossiers pertinents et l'information des acteurs clés. Il organisera périodiquement des réunions de coordination des comptables régionaux pour assurer la remontée, à temps, des pièces justificatives et la bonne tenue des livres journaux.

3. Les autres directions, outre leurs missions traditionnelles, exécutent les opérations du programme conformément à leurs attributions telles que décrites dans le décret organisant le ministère. Elles sont chargées notamment d'élaborer des plans d'opérations annuels qui relèvent de leur domaine d'activité, de coordonner l'exécution de ces plans au sein de leur direction, de faire rapport au Ministre selon la périodicité retenue.

Elles élaborent et transmettent au SAGE (DAGE) des plans d'action trimestriels extraits de leur plan d'opération annuel pour disposer à temps des financements requis.

Pour les menues dépenses, elles disposent de caisses d'avances.

2.4. Suivi et évaluation

4. Les directeurs et chefs de services nationaux sont membres du comité interne de suivi où ils sont tenus de présenter un rapport d'étape sur l'état d'avancement de leur plan d'action ; et participent aux instances de décisions. Ils sont chargés de la mise en œuvre des recommandations issues de ces différentes réunions et qui sont en rapport avec leur mission.

Au niveau décentralisé

Au niveau régional, Il est mis en place un Comité Régional de Coordination et de Suivi des Politiques Sociales (CRCSPS) regroupant les services régionaux de développement communautaire, les centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS) et autres structures impliquées dans la mise en œuvre du programme (à citer si

REPUBLIQUE
Un Peuple – U



Ministère de la
du Dévelop
l'Entrep

M.F.D.E.

PLAN DECENNAL DE DEVELOPPEMENT FAMILIAL ET SOCIAL

PRESENTATION DES PROGRAMMES ET PROJETS

Annexe I

Juillet 2006

DESCRIPTION DES PROGRAMMES ET PROJETS DU PLAN DECENNAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

OG1: Assurer la protection des groupes vulnérables

OS 1 : Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV

Programme 1 : Contribuer au respect des droits et dignité des personnes handicapées

- Projet 1 :** Contribuer au respect des droits et dignité des personnes handicapées.
- Projet 2 :** Garantir l'appui au développement institutionnel des structures et organisations oeuvrant pour la promotion des personnes handicapées.
- Projet 3 :** Promouvoir la scolarisation universelle des enfants handicapés.

Programme 2 : Garantir la protection des droits des enfants

- Projet 1 :** Contribuer à l'éradication de toute forme d'exploitation des enfants y compris le travail et la mendicité.
- Projet 2 :** Assurer la protection des enfants handicapés à travers les mesures législatives se conformant aux instruments de droits internationaux.
- Projet 3 :** Assurer l'effectivité des droits des enfants.
- Projet 4 :** Assurer le suivi à travers la mise en place d'un système d'alerte.
- Projet 5 :** Construire et équiper de trois centres d'accueil pour les enfants en situation difficile.
- Projet 6 :** Projet de lutte contre le phénomène des enfants de la rue (PLCER).
- Projet 7 :** Promouvoir l'insertion sociale des enfants.
- Projet 8 :** Projet d'appui à la création d'un réseau permanent de promotion et de vulgarisation des droits de l'enfant.

Programme 3 : Promouvoir les droits des personnes âgées et assurer la protection et le bien-être social

- Projet 1 :** Traduire le Plan de Madrid en un plan d'action pour les personnes âgées du Sénégal dans sa perspective de développement intégré et du bien-être social.
- Projet 2 :** Mise en place de structures socio - sanitaires spécialisées en géronto-gériatrie.
- Projet 3 :** Impliquer les personnes âgées dans les instances de décision.
- Projet 4 :** Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion et sensibiliser les populations sur le phénomène du vieillissement.
- Projet 5 :** Permettre aux personnes âgées d'avoir un accès spécifique et approprié aux services sociaux de base d'ici 2016.
- Projet 6 :** Assurer la promotion socio - économique des personnes âgées
- Projet 7 :** Renforcer les capacités d'intervention du ministère pour une meilleure coordination et un suivi efficace des stratégies et activités menées en faveur des personnes âgées
- Projet 8 :** Améliorer les connaissances par des études et recherches en matière de vieillissement

Programme 4: Contribuer à l'amélioration de l'habitat des GV

- Projet 1 :** Contribuer à l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains

Programme 5 : Prise en charge psycho sociale et socio économique des familles victimes de catastrophes naturelles ou accidentelles

- Projet 1 :** Mettre en place des structures de gestion et d'assistance
- Projet 2 :** Assurer aux victimes des conditions d'existence durables
- Projet 3 :** Assurer le suivi et l'éducation scolaire des enfants des familles victimes de catastrophes.

OS2 : Favoriser l'accès des GV aux facteurs de production

Programme 1 : Contribuer à la promotion socio-économique des groupes vulnérables

- Projet 1 :** Promouvoir l'accès des personnes handicapées aux moyens de production et à l'emploi.
- Projet 2 :** Favoriser l'accès des personnes âgées aux facteurs de Production.
- Projet 3 :** Promouvoir l'insertion économique des personnes déplacées et réfugiées.

OS3 : Contribuer au renforcement des capacités des GV

Programme 1 : Assurer le renforcement des capacités des GV à se prendre en charge

- Projet 1 :** Assurer le renforcement des capacités des familles et communautés défavorisées à prendre en charge des enfants
- Projet 2 :** Mise en place d'un projet de médiation familiale et de conseil conjugal
- Projet 3 :** Prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité

OS4 : Réduire les disparités par des actions affirmatives

Programme 1 : Contribuer à la réduction des disparités par des actions affirmatives ciblées

- Projet 1 :** Accessibilité des handicapés aux infrastructures et équipements.
- Projet 2 :** Faciliter l'accessibilité et la mobilité des Personnes Handicapées à travers la réduction des prix d'achat d'équipements.
- Projet 3 :** Réduire les disparités par des actions affirmatives ciblées

Programme 2 : Favoriser la création d'un environnement favorable à la vie familiale

- Projet 1 :** Contribuer positivement au changement de comportement des talibés en vue de leur assurer une meilleure qualité de vie.

OG2: Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population

OS1 : Assurer la couverture vaccinale complète de tous les enfants

Programme1 : Renforcer le programme de vaccination par le biais de l'IEC/Sensibilisation

Projet 1 : Renforcer les programmes de vaccination par le biais de l'IEC/sensibilisation.

OS 2 : Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme

Programme 1 : Améliorer la prévention et renforcer la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme

Projet 1 : Améliorer la prévention et renforcer la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme.

Projet 2 : Contribuer à la prévention et au renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA.

OS3: Accroître le taux de consultation prénatale en vue de diminuer la morbidité/mortalité maternelle

Programme 1 :

Projet 1 : Veiller à l'accroissement du taux de consultations prénatales en vue d'une diminution de la morbidité/mortalité maternelle.

OG3 : Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement

OS1 : Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives

Programme 1 : Veiller à une application effective des droits de la femme et de la petite fille

Projet 1 : Protection des droits des femmes et des petites filles

Projet 2 : Mise en place d'un observatoire de la condition de la femme

Projet 3 : Mise en place d'un observatoire des droits de la femme

Projet 4 : Renforcer les capacités des acteurs pour une intégration du genre dans les politiques, plans et programmes de développement dans les 11 régions

Programme 2 : Santé de la reproduction

Projet 1 : Suivi et coordination des activités du plan d'action national pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines

Projet 2 : Communication pour un changement de comportement dans la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale

Programme 3 : Contribuer au renforcement des mécanismes nationaux de lutte contre la pauvreté

Projet 1 : Lutter contre la pauvreté à travers l'accès au crédit pour les femmes

OS 2 : Améliorer la situation économique des femmes

Programme 1 : Veiller à la promotion socio-économique des femmes

Projet 1 : Améliorer la situation économique des femmes

Projet 2 : Renforcer les capacités organisationnelles et entrepreneuriales des organisations de femmes

Projet 3 : Projet famille productive

Projet 4 : Projet des périmètres d'intérêt communautaire (PIC)

Projet 5 : Projet d'amélioration des conditions de vie des familles.

OS3 : Promouvoir l'initiative privée par l'insertion socio-économique

Projet 1 : Insertion des jeunes diplômés en situation difficile.

Projet 2 : Projet d'équipement pour la direction du développement communautaire et la mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives communautaires.

OG 4 : Mettre en place un cadre institutionnel durable propice au développement

Programme 1: Prendre en charge le développement social d'une manière efficace et efficiente par le biais du renforcement institutionnel.

Projet 1 : Mettre en place un cadre de concertation et de coordination.

Projet 2 : Renforcer les capacités institutionnelles des structures du Ministère, des bénéficiaires et des partenaires.

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des EV
PROGRAMME 1	Contribuer au respect des droits et dignité des personnes handicapées
PROJET 1	Contribuer au respect des droits et dignité des personnes handicapées

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Indemnités	1 800	1 980	2 178	2 396	2 635	2 899	3 189	3 508	3 858	4 244	28 687
Sous Contrats (études, évaluations, audit)											0
Missions de suivi-évaluation et de supervision											0
Réunions	8 560	9 416	10 358	11 393	12 533	13 786	15 165	16 681	18 349		116 241
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien	24 384	26 822	29 505	32 455	35 701	39 271	43 198				
Déplacements											
Fonds de roulement (crédit)											
Equipement											
Fonds d'assistance											
Construction et équipements											
Prise en charge nourriture enfants											
Immatriculation	1 100	1 210	1 331	1 464	1 610	1 772	1 949				
Autres matériels de fonctionnement											
Entretien - maintenance un. Prod											
Equipements d'allègement											
Médicaments et soins	3 500	3 850	4 235	4 659	5 124	5 637	6 200				
IEC											
Appareils pour handicapés											
Subventions ONG Ass et org de Femmes											
Total	39 344	43 278	47 607	52 367	57 603	63 365	69 700				

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables	
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV	
PROGRAMME 1	Contribuer au respect des droits et dignité des personnes handicapées	
PROJET 2	Garantir l'appui au développement institutionnel des structures et organisations oeuvrant pour la promotion des personnes handicapées	

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités

Secrétariat	200	240	288	346	415	498	597	717	860	1032	5 193
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	3 650	4 380	5 256	6 307	7 569	9 082	10 899	13 079	15 694		75 916
Missions de suivi-évaluation et de supervision	12 000	14 400	17 280	20 736	24 883	29 860	35 832	42 998	51 598		249 587
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	3 000	3 600	4 320	5 184	6 221	7 465	8 958	10 750	12 899		62 397
Matériel non fongible											0
Equipement Informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements	12 000	14 400	17 280	20 736	24 883	29 860	35 832	42 998	51 598		249 587
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement	550	660	792	950	1 140	1 369	1 642	1 971	2 364		11 438
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allégement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	52 600	52 600	52 600	52 600	52 600	52 600	52 600	52 600	52 600	52 600	526 000
Total	84 000	90 280	97 816	106 859	117 711	130 734	146 360	165 113	187 613	53 632	1 180 118

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 1	Contribuer au respect des droits et dignité des personnes handicapées
PROJET 3	Promouvoir la scolarisation universelle des enfants handicapés

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Indemnités											0
Secrétariat											0
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	20 000										20 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évalu)	10 000				10 000				10 000		30 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes	6 000				6 000				6 000		18 000
Véhicule	15 000				15 000				15 000		45 000
Equipement de bureau	3 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	12 000
Carburant et entretien	3 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	21 000
Déplacements	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	500 000
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 000 000
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	211 000	157 000	157 000	157 000	188 000	157 000	157 000	157 000	188 000	157 000	1 686 000

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 2	Garantir la protection des droits des enfants
PROJET 1	Contribuer à l'éradication de toute forme d'exploitation des enfants y compris le travail et la mendicité

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Indemnités											0
Secrétariat											0
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	96 000		96 000		96 000		96 000		96 000		480 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	190 000
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	133 000	1 330 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC+ imprimantes véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	300 000
Construction et équipements	138 000					138 000					276 000
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	500 000
IEC	221 000		221 000		221 000		221 000		221 000	221 000	1 326 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	81 000	81 000	81 000	81 000	81 000	81 000	81 000	81 000	81 000	81 000	810 000
Total	768 000	313 000	630 000	313 000	630 000	451 000	630 000	313 000	630 000	534 000	5 212 000

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 2	Garantir la protection des droits des enfants
PROJET 2	Assurer la protection des enfants handicapés à travers les mesures législatives se conformant aux instruments de droits internationaux

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités

Secrétariat	300	360	432	518	622	746	896	1075	1290	1548	7 787
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	6 900	8 280	9 936	11 923	14 308	17 169	20 603	24 724	29 669	35 602	179 114
Missions de suivi-évaluation et de supervision	1 700	2 040	2 448	2 938	3 525	4 230	5 076	6 091	7 310	8 772	44 130
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto éval	3 000	3 600	4 320	5 184	6 221	7 465	8 958	10 750	12 900	15 479	77 877
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements	400	480	576	691	829	995	1 194	1 433	1 720	2 064	10 382
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement	2 700	3 240	3 888	4 666	5 599	6 718	8 062	9 675	11 609	13 931	70 088
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	15 000	18 000	21 600	25 920	31 104	37 323	44 789	53 748	64 498	77 396	389 378

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des EV
PROGRAMME 2	Garantir la protection des droits des enfants
PROJET 3	<i>Assurer l'effectivité des droits des enfants</i>

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 2	Garantir la protection des droits des enfants
PROJET 4	Assurer le suivi à travers la mise en place d'un système d'alerte

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités

Secrétariat											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	5 000	6 000	7 200	8 640	10 368	12 442	14 930	17 916	21 499	25 799	129 794
Missions de suivi-évaluation et de supervision											0
Réunions	10 000	12 000	14 400	17 280	20 736	24 883	29 860	35 831	42 998	51 597	259 585
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC+ imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements	5 000	6 000	7 200	8 640	10 368	12 442	14 930	17 916	21 499	25 799	129 794
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement	5 000	6 000	7 200	8 640	10 368	12 442	14 930	17 916	21 499	25 799	129 794
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	25 000	30 000	36 000	43 200	51 840	62 209	74 650	89 579	107 495	128 994	648 967

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 2	Garantir la protection des droits des enfants
PROJET 5	Construire et équiper trois centres d'accueil

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités	50 200	50 200	50 200	50 200	50 200	50 200	50 200	50 200	50 200	50 200	502 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision											0
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évalu)	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	540 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement	505 000				505 000						1 010 000
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements	2 200 000				2 200 000						4 400 000
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriculation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000	1 160 000
Total	2 927 700	222 700	222 700	222 700	2 927 700	222 700	222 700	222 700	222 700	222 700	7 637 000

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités															
Sous Contrats (études, évaluations, audit)															
Missions de suivi-évaluation et de supervision															
Réunions															
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évalu.)															
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)															
Matériel non fongible															
Équipement informatique: PC + imprimantes															
véhicule															
Équipement de bureau															
Carburant et entretien															
Déplacements															
Fonds de roulement (crédit)															
Équipement															
Fonds d'assistance															
Construction et équipements															
Prise en charge nourriture enfants															
Immatriculation															
Autres matériels de fonctionnement															
Entretien - maintenance un. Prod															
Équipements d'allègement															
Médicaments et soins															
TEC															
Appareils pour handicapés															
Subventions ONG Ass et org de Femmes															
Total															

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 2	Garantir la protection des droits des enfants
PROJET 7	Promouvoir l'insertion sociale des enfants

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités												0
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	50 000					40 000						90 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	2 000									1 000		3 000
Réunions												0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto éval)	2 000											2 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	3 000											3 000
Matériel non fongible	5 000											5 000
Equipement informatique: PC + imprimantes												0
véhicule	15 000											15 000
Equipement de bureau	4 000											4 000
Carburant et entretien	2 000											2 000
Déplacements												0
Fonds de roulement (crédit)												0
Equipement												0
Fonds d'assistance												0
Construction et équipements												0
Prise en charge nourriture enfants												0
Immatriation												0
Autres matériels de fonctionnement												0
Entretien - maintenance un. Prod												0
Equipements d'allègement												0
Médicaments et soins												0
IEC												0
Appareils pour handicapés												0
Subventions ONG Ass et org de Femmes												0
Total	83 000	0	0	0	0	40 000	0	0	0	1 000		124 000

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables	
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV	
PROGRAMME 2	Garantir la protection des droits des enfants	
PROJET8	Projet d'appui à la création d'un réseau permanent de promotion et de vulgarisation des droits de l'enfant	

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	0
Missions de suivi-évaluation et de supervision	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	36 000
Réunions											5 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800	0
Matériel non fongible											48 000
Equipement informatique: PC + imprimantes	15 600				15 600						0
véhicule											31 200
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	0
Fonds de roulement (crédit)											24 000
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriculation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	0
Equipements d'allègement											10 000
Médicaments et soins											0
TEC											0
Appareils pour handicapés	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	120 000
Total	64 900	49 300	49 300	49 300	64 900	49 300	49 300	49 300	49 300	49 300	524 200

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables	
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des EV	
PROGRAMME 3	Promouvoir les droits des personnes âgées et assurer la protection et le bien-être social	
PROJET 1	Traduire le Plan de Madrid en un plan d'actions pour les personnes âgées du Sénégal dans sa perspective de développement intégré et du bien-être social	

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	550	660	792	950	1 140	1 369	1 642	1 971	2 365	2 838	0
Missions de suivi-évaluation et de supervision	1 300	1 560	1 872	2 246	2 696	3 235	3 882	4 658	5 590	6 708	14 277
Réunions											33 747
Ateliers (formations, validation d'étude et auto-évaluation)	6 900	8 280	9 936	11 923	14 308	17 169	20 603	24 724	29 669	35 602	0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											179 114
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement	1 100	1 320	1 584	1 901	2 281	2 737	3 285	3 941	4 730	5 676	28 555
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	1 250	1 500	1 800	2 160	2 592	3 110	3 732	4 480	5 375	6 450	32 449
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	11 100	13 320	15 984	19 180	23 017	27 620	33 144	39 774	47 729	57 274	288 142

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 3	Promouvoir les droits des personnes âgées et assurer la protection et le bien être social
PROJET 2	Mettre en place des structures socio-sanitaires spécialisées en gériatrie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités											0
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	30 000			20 000			20 000			20 000	90 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Réunions	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	15 000		3 000		3 000		3 000		3 000		27 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes	10 000				10 000				10 000		30 000
véhicule	15 000				15 000				15 000		45 000
Equipement de bureau	6 000				6 000				6 000		18 000
Carburant et entretien	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements	150 000										150 000
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriculation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	600 000
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	294 000	68 000	71 000	88 000	102 000	68 000	91 000	68 000	102 000	88 000	1 040 000

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des 6V
PROGRAMME 3	Promouvoir les droits des personnes âgées et assurer la protection et le bien être social
PROJET 3	<i>Impliquer les personnes âgées dans les instances de décision</i>

[illegible]

POSTE BUDGETAIRE

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 3	Promouvoir les droits des personnes âgées et assurer la protection et le bien être social
PROJET 4	Renforcer le plaidoyer auprès des décideurs et leaders d'opinion et sensibiliser les populations sur le phénomène du vieillissement

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités Jubilé d'or	50 000			50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		50 000	200 000
JN Pers A	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	500 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)											
Missions de suivi-évaluation et de supervision											0
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évalu)	10 000		10 000		10 000		10 000		10 000		50 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	120 000	60 000	70 000	110 000	70 000	60 000	120 000	60 000	70 000	110 000	850 000

(A REVOIR)

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 3	Promouvoir les droits des personnes âgées et assurer la protection et le bien être social
PROJET 5	<i>Permettre aux personnes âgées d'avoir un accès spécifique et approprié aux services sociaux de base d'ici 2016</i>

[illegible]

POSTE BUDGETAIRE

[illegible]

POSTE BUDGETAIRE

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 3	Promouvoir les droits des personnes âgées et assurer la protection et le bien être social
PROJET 7	Renforcer les capacités d'intervention du ministère pour une meilleure coordination et un suivi efficace des stratégies et activités menées en faveur des personnes âgées

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Indemnités											0
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	300 000										300 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	47 500	475 000
Réunions	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	350 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto-évaluation)	156 500	156 500	156 500	156 500	156 500	156 500	156 500	156 500	156 500	156 500	1 565 000
Matériel fungible (fournitures de bureau, divers...)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	150 000
Matériel non fungible											0
Equipement informatique (PC + imprimantes)	62 000				30 000			30 000			122 000
Véhicule	90 000										90 000
Equipement de bureau	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	220 000
Carburant et entretien	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	350 000
Déplacements	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000	310 000
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	300 000
Construction et équipements	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allogement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	827 000	375 000	375 000	375 000	405 000	375 000	375 000	405 000	375 000	375 000	4 262 000

POSTE BUDGETAIRE

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 4	Contribuer à l'amélioration de l'habitat des groupes vulnérables
PROJET 1	Contribuer à l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Sous Contrats (études, évaluations, audit)											0
Missions de suivi-évaluation et de supervision											0
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	10 000	12 000	14 400	17 280	20 736	24 883	29 860	35 832	42 998	51 598	259 587
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non Fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements	1 000 000	1 000 000	1 000 000			1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	8 000 000
Prise en charge nourriture enfants				2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000				8 000 000
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allégement											0
Médicaments et soins											0
IEC	30 000	30 000	30 000	30 000	36 000	43 200	51 840	62 208	74 650	89 579	477 477
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	1 040 000	1 042 000	1 044 400	2 047 280	2 056 736	3 068 083	3 081 700	1 098 040	1 117 648	1 141 177	16 737 064

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des EV
PROGRAMME 5	Prise en charge psychosociale et socio économique des familles victimes de catastrophes naturelles et accidentelles
PROJET 1	Mettre en place des structures de gestion et d'assistance

[illegible]

POSTE BUDGETAIRE

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des EV
PROGRAMME 5	Prise en charge psychosociale et socio économique des familles victimes de catastrophes naturelles et accidentelles
PROJET 2	<i>Assurer aux victimes des conditions d'existence durables</i>

POSTE BUDGETAIRE

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la protection sociale et la promotion des droits des GV
PROGRAMME 5	Prise en charge psychosociale et socio économique des familles victimes de catastrophes naturelles et accidentelles
PROJET 3	Assurer le suivi et l'éducation des enfants des familles victimes de catastrophes

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Indemnités											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	36 650	36 650	36 650	36 650	36 650	36 650	36 650	36 650	36 650	36 650	0
Missions de suivi-évaluation et de supervision											366 500
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto-évaluation)	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	86 667	0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	866 670
Matériel non fongible											15 000
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule	30 000										0
Equipement de bureau	2 250			2 250			2 250				30 000
Carburant et entretien		2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	6 750
Déplacements	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	25 000
Fonds de roulement (crédit)											500 000
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	0
Immatri-culation											480 000
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allégement											0
Médicaments et soins	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	0
IEC											350 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	292 567	260 317	260 317	262 567	260 317	260 317	262 567	260 317	260 317	260 317	2 639 920

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables			
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Favoriser l'accès des GV aux facteurs de production			
PROGRAMME 1	Contribuer à la promotion socio-économique des groupes vulnérables			
PROJET 1	Promouvoir l'accès des personnes handicapées aux moyens de production et à l'emploi			

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Sous Contrats (études, évaluations, audit)	500										500
Missions de suivi-évaluation et de supervision	10 500	10 500	10 500	11 550	12 705	13 976	15 373	16 910	18 601	20 461	141 076
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto-évaluation)	4 500	4 950	5 445	5 990	6 588	7 247	7 972	8 769	9 646	10 611	71 718
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)										60 000	60 000
Matériel non fongible											0
Equipement Informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements	9 000	9 900	10 890	11 979	13 177	14 495	15 944	17 538	19 292	21 222	143 437
Prise en charge nourriture enfants										1 100	1 100
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement	1 000	1 100	1 210	1 331	1 464	1 611	1 772	1 949	2 144	2 358	15 939
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	56 000	61 600	67 760	74 536	81 990	90 189	99 207	109 128	120 041	132 045	892 496
Total	81 500	88 050	95 805	105 386	115 924	127 518	140 268	154 294	169 724	247 797	1 326 266

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Favoriser l'accès des GV aux facteurs de production
PROGRAMME 1	Contribuer à la promotion socio-économique des groupes vulnérables
PROJET 2	Favoriser l'accès des personnes âgées aux facteurs de production

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Sous Contrats (études, évaluations, audit)											0
Missions de suivi-évaluation et de supervision	4 200				4 200						8 400
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	10 800					10 800					21 600
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance	60 000										60 000
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	90 000			90 000							180 000
Total	165 000	0	0	90 000	4 200	10 800	0	0	0	0	270 000

[illegible][illegible]

[illegible][illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 4	Réduire les disparités par des actions affirmatives
PROGRAMME 1	Contribuer à la réduction des disparités par des actions affirmatives ciblées
PROJET 3	Réduire les disparités par des actions affirmatives ciblées

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 1	Assurer la protection des groupes vulnérables
OBJECTIF SPECIFIQUE 4	Réduire les disparités par des actions affirmatives
PROGRAMME 2	Favoriser la création d'un environnement favorable à la vie familiale
PROJET 1	Contribuer positivement au changement de comportement des talibés en vue de leur assurer une meilleure qualité de vie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	30 000										0
Missions de suivi-évaluation et de supervision	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	40 000	2 500	2 500	2 500	2 500	70 000
Réunions						2 500					25 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto éval.)	7 000										0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	7 000
Matériel non Fongible	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	150 000
Equipement informatique: PC + imprimantes	5 000						5 000				500 000
véhicule	30 000					30 000					10 000
Equipement de bureau											60 000
Carburant et entretien	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	0
Déplacements											25 000
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	142 000	70 000	70 000	70 000	70 000	140 000	75 000	70 000	70 000	70 000	847 000

OBJECTIF GLOBAL 2	Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Assurer la couverture vaccinale complète de tous les enfants
PROGRAMME 1	Renforcer le programme de vaccination par le biais de l'IEC/Sensibilisation
PROJET 1	<i>Renforcer le programme de vaccination par le biais de l'IEC/Sensibilisation</i>

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 2	Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Améliorer la prévention et renforcer la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme
PROGRAMME 1	Améliorer la prévention et renforcer la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme
PROJET 1	Améliorer la prévention et renforcer la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 2	Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Améliorer la prévention et renforcer la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme
PROGRAMME 1	Améliorer la prévention et renforcer la lutte contre le VIH SIDA et le paludisme
PROJET 2	<i>Contribuer à la prévention et au renforcement de la lutte contre le VIH SIDA</i>

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 2	Contribuer à la satisfaction de la demande sociale globale de la population
OBJECTIF SPECIFIQUE 3	Accroître le taux de consultation prénatale en vue de diminuer la morbidité/mortalité maternelle
PROGRAMME 1	
PROJET 2	Veiller à l'accroissement du taux de consultation prénatale en vue d'une diminution de la morbidité/mortalité maternelle

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives
PROGRAMME 1	Veiller à une application effective des droits de la femme et de la petite fille
PROJET 1	Assurer la protection des droits des femmes et des petites filles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>	10 000										10 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	500 000										500 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision											
Réunions	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											
Matériel Fonctible (fournitures de bureau, divers...)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	120 000
Matériel non fonctible	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Equipement informatique: PC + imprimantes	7 500					7 500					15 000
véhicule	30 000					30 000					60 000
Equipement de bureau	7 500					7 500					15 000
Carburant et entretien	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Déplacements											
Fonds de roulement (crédit)											
Equipement											
Fonds d'assistance											
Construction et équipements											
Prise en charge nourriture enfants											
Immatriation											
Autres matériels de fonctionnement											
Entretien - maintenance un. Prod											
Equipements d'allègement											
Médicaments et soins											
IEC											
Appareils pour handicapés											
Subventions ONG Ass et org de Femmes											
Total	588 000	33 000	33 000	33 000	33 000	78 000	33 000	33 000	33 000	33 000	930 000

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement			
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives			
PROGRAMME 1	Veiller à une application effective des droits de la femme et de la petite fille			
PROJET 3	Mettre en place un observatoire des droits de la femme			

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités

Fonctionnement	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	50 000	75 000	50 000								175 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision											0
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto-évaluation)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	120 000
Matériel Forçable (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non forçable											0
Equipement informatique PC : imprimantes	5 500					5 500					0
véhicule											11 000
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement	8 500										0
Fonds d'assistance						8 500					17 000
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	19 000	190 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG/ Ass et org de Femmes											0
Total	97 000	108 000	83 000	33 000	33 000	47 000	33 000	33 000	33 000	33 000	533 000

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives
PROGRAMME 1	Veiller à une application effective des droits de la femme et de la petite fille
PROJET 4	Renforcer les capacités des acteurs pour une intégration du genre dans les politiques, plans et programmes de développement dans les 11 régions

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	15 383					15 383				15 383	46 149
Missions de suivi-évaluation et de supervision			298 830				298 830				597 660
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et autre évé)	152 700	152 700	152 700	152 700	152 700	152 700	152 700	152 700	152 700	152 700	1 527 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes	47 000					47 000					94 000
Véhicule											0
Equipement de bureau	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	150 000
Carburant et entretien	21 574	21 574	21 574	21 574	21 574	21 574	21 574	21 574	21 574	21 574	215 740
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriçulation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allogement											0
Médicaments et soins											0
IEC	55 500	55 500	55 500	55 500	55 500	55 500	55 500	55 500	55 500	55 500	555 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	150 000
Total	324 157	261 774	560 604	261 774	261 774	324 157	560 604	261 774	261 774	277 157	3 355 549

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives
PROGRAMME 2	Santé de la reproduction
PROJET 2	Assurer le suivi et la coordination des activités du plan d'action national pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	14 000			14 000			14 000				56 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	4 000	9 000	4 000	14 000	4 000	9 000	4 000	14 000	4 000	14 000	80 000
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et autre évé)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	4 000	2 000	2 000	2 000	4 000	2 000	2 000	4 000	2 000	2 000	26 000
Matériel non fongible	75 000					75 000					150 000
Equipement informatique: PC, imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allogement	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	125 000
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	111 500	25 500	20 500	44 500	22 500	100 500	34 500	32 500	20 500	44 500	457 000

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives
PROGRAMME 2	Santé de la reproduction
PROJET 2	Communication pour un changement de comportement dans la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>											
Personnel	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	600 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision											
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto-évaluation)	111 500	32 500	32 500	32 500	32 500	111 500	32 500	32 500	32 500	32 500	483 000
Matériel Fongible (fournitures de bureaux, divers...)	3 000	500	500	500	500	3 000	500	500	500	500	10 000
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes	20 000					20 000					40 000
Véhicule	75 000										75 000
Equipement de bureau	20 000					20 000					40 000
Carburant et entretien	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	125 000
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'habillement											0
Medicaments et soins											0
IEC	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	2 000 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	512 000	315 500	315 500	315 500	315 500	437 000	315 500	315 500	315 500	315 500	3 473 000

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement	
OBJECTIF SPECIFIQUE 1	Respecter les droits des femmes et petites filles dans toutes les dimensions et perspectives	
PROGRAMME 3	Contribuer au renforcement des mécanismes nationaux de lutte contre la pauvreté	
PROJET 1	Lutter contre la pauvreté à travers l'accès au crédit pour les femmes	

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Indemnités											
Personnel	50200	50200	50200	50200	50200	50200	50200	50200	50200	50200	502 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)											0
Missions de suivi-évaluation et de supervision	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement	505 000										0
Fonds d'assistance					505 000						1 010 000
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriculation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	500 000	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	9 000 000
Total	1 060 700	555 700	1 055 700	1 055 700	1 560 700	1 055 700	1 055 700	1 055 700	1 055 700	1 055 700	10 567 000

Indemnités

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Améliorer la situation économique des femmes
PROGRAMME 1	Veiller à la promotion socio-économique des femmes
PROJET 2	Renforcer les capacités organisationnelles et entrepreneuriales des organisations de femmes

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)											
Missions de suivi-évaluation et de supervision	5 000	20 000	15 000	5 000	20 000	15 000	5 000	20 000	15 000	20 000	140 000
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto-évaluation)	15 000			15 000			15 000			15 000	60 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique, PC, imprimantes	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	50 000
Véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un: Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	10 000	25 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	155 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	250 000
Total	60 000	75 000	60 000	65 000	65 000	60 000	65 000	65 000	60 000	80 000	655 000

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement	
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Améliorer la situation économique des femmes	
PROGRAMME 1	Veiller à la promotion socio-économique des femmes	
PROJET 3	Projet famille productive	

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités

Contrepartie gouvernementale	80 000										
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	80 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	20 000	20 000	30 000	20 000	20 000	30 000	20 000	20 000	20 000	30 000	100 000
Réunion											230 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto-évaluation)	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	70 000
Matériel non fongible											20 000
Equipement informatique, PC, imprimantes	50 000										0
véhicule											50 000
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	40 000
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	320 000
Equipement	32 000										32 000
Fonds d'assistance											32 000
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	239 000	77 000	87 000	77 000	87 000	77 000	77 000	77 000	77 000	87 000	962 000

Indemnités

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement
OBJECTIF SPECIFIQUE 2	Améliorer la situation économique des femmes
PROGRAMME 1	Veiller à la promotion socio-économique des femmes
PROJET 5	Projet d'amélioration des conditions de vie des familles

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>											
Personnel	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	600 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	72 000										0
Missions de suivi-évaluation et de supervision	15 000	25 000	30 000	30 000					30 000	30 000	72 000
Réunions											160 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	40 000										0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											40 000
Matériel non Fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes	45 000										0
véhicule											0
Equipement de bureau											45 000
Carburant et entretien											0
Déplacements	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	120 000
Fonds de roulement (crédit)		20 000									0
Equipement											20 000
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions		400 000									0
Total	244 000	517 000	102 000	102 000	72 000	72 000	72 000	72 000	102 000	102 000	1 457 000

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement
OBJECTIF SPECIFIQUE 3	Promouvoir l'initiative privée par l'insertion socio-économique
PROGRAMME	
PROJET 1	Insertion des jeunes diplômés en situation difficile

POSTE BUDGETAIRE		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Indemnités												
Personnel												0
Sous Contrats (études, évaluations, audit)		30 000										0
Missions de suivi-évaluation et de supervision		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	40 000					70 000
Réunions		1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)		10 000					10 000	1 500	1 500	1 500	1 500	15 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)												20 000
Matériel non fongible		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Equipement informatique: PC + imprimantes		6 000					6 000					12 000
véhicule		45 000					45 000					90 000
Equipement de bureau		5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	14 000
Carburant et entretien		5 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	32 000
Déplacements												0
Fonds de roulement (crédit)		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Equipement		50 000					50 000					100 000
Fonds d'assistance												0
Construction et équipements		1 500 000										1 500 000
Prise en charge nourriture enfants												0
Immatriculation												0
Autres matériels de fonctionnement												0
Entretien - maintenance un. Prod												0
Equipements d'allègement												0
Médicaments et soins												0
IEC												0
Appareils pour handicapés												0
Subventions												0
Total		1 667 500	20 500	20 500	20 500	20 500	171 500	20 500	20 500	20 500	20 500	2 003 000

OBJECTIF GLOBAL 3	Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les politiques, programmes et projets de développement									
OBJECTIF SPECIFIQUE 3	Promouvoir l'initiative privée par l'insertion socio-économique									
PROGRAMME										
PROJET 2	Projet d'équipement pour la Direction du Développement Communautaire et la mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives communautaires									

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	21 560			21 560			21 560			21 560	86 240
Missions de suivi-évaluation et de supervision											0
Béanimes											0
Ateliers (formations, validation d'étude et autre évalu)	67 000	48 600		67 000	48 600		67 000	48 600		67 000	413 800
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes	99 300						99 300				198 600
véhicule	50 000										50 000
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	80 000
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)	145 900	145 900	145 900	145 900	145 900	145 900	145 900	145 900	145 900	145 900	1 459 000
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriçulation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un: Prod											0
Equipements d'allogement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	394 760	205 500	156 900	245 460	205 500	156 900	344 760	205 500	156 900	245 460	2 317 640

OBJECTIF GLOBAL 4	Mettre en place un cadre institutionnel durable propice au développement
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	Prendre en charge le développement social d'une manière efficace et efficiente par le biais du renforcement institutionnel
PROJET 1	Mettre en place un cadre de concertation et de coordination

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
<i>Indemnités</i>											
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	300	300	300	500	600	200	300	300	300	500	0
Missions de suivi-évaluation et de supervision	150	200	200	200	200	200	200	200	200	200	0
Réunions	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes	4000			400			3000		2000		0
véhicule											0
Equipement de bureaux	1000			1000			1000		1000		0
Carburant et entretien	200	100									0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement	600										0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allogement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions ONG Ass et org de Femmes											0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

20/10

OBJECTIF GLOBAL 4	Mettre en place un cadre institutionnel durable propice au développement
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	Prendre en charge le développement social d'une manière efficace et efficiente par le biais du renforcement institutionnel
PROJET 2	Renforcer les capacités institutionnelles des structures du Ministère, des bénéficiaires et des partenaires

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités

Sous Contrats (études, évaluations, audit)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0
Missions de suivi-évaluation et de supervision											150 000
Réunions	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	500 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											0
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible	60 000	5 000	5 000	5 000	5 000	60 000	5 000	5 000	5 000	5 000	160 000
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											50 000
Carburant et entretien	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	600 000
Subventions											1 460 000
Total	190 000	135 000	135 000	135 000	135 000	190 000	135 000	135 000	135 000	135 000	

OBJECTIF GLOBAL	ENTREPRENARIAT FEMININ
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	
PROJET 1	

[illegible]**POSTE BUDGETAIRE**

Indemnités

[illegible]

OBJECTIF GLOBAL	ENTREPRENARIAT FEMININ
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	
PROJET 2	Projet de renforcement des capacités et d'insertion des femmes micro-entrepreneures

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités

Sous Contrats (études, évaluations, audit)	7 700	40 700				7 700	40 700				96 800
Missions de suivi-évaluation et de supervision				15 000					15 000		30 000
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	48 400										48 400
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	120 000
Matériel non fongible	33 900					33 900					67 800
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements	6 500	6 825	7 166	7 525	7 901	8 296	8 711	9 146	9 603	10 084	81 756
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	88 000	880 000
Subventions											0
Total	196 500	147 525	107 166	122 525	107 901	149 896	149 411	109 146	124 603	110 084	1 324 756

OBJECTIF GLOBAL	ENTREPRENARIAT FEMININ
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	
PROJET 3	Projet d'implantation et de développement de PME dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la plateforme de Diamniadio

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

POSTE BUDGETAIRE

Indemnités

Sous Contrats (études, évaluations, audit)											0
Missions de suivi-évaluation et de supervision			10 000			10 000				10 000	30 000
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)											0
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)	50 000		50 000		50 000		50 000		50 000		250 000
Equipement											0
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements	100 000										100 000
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	10 000		10 000		10 000		10 000		10 000		50 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions											0
Total	170 000	10 000	80 000	10 000	70 000	20 000	70 000	10 000	70 000	20 000	530 000

OBJECTIF GLOBAL	ENTREPRENARIAT FEMININ
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	
PROJET 4	Projet de renforcement des capacités techniques et managériales des femmes de Niombato dans le secteur agroalimentaire

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Imprévus	33 941										33 941
Indemnités personnel	19 300	19 300	19 300	19 300	19 300	19 300	19 300	19 300	19 300	19 300	193 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision			1 800			1 800			1 800		5 400
Réunions	1 200										1 200
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	106 600										106 600
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	24 000
Matériel non fongible											0
Equipement informatique: PC + imprimantes	7 350					7 350					14 700
véhicule	25 000										25 000
Equipement de bureau	3 900	3 900	3 900	3 900	3 900	3 900	3 900	3 900	3 900	3 900	39 000
Carburant et entretien	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	2 880	28 800
Déplacements											0
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement	95 070										95 070
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatri-culation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	15 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions											0
Total	302 141	32 980	34 780	32 980	32 980	42 130	32 980	32 980	34 780	32 980	611 711

OBJECTIF GLOBAL	ENTREPRENARIAT FEMININ
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	
PROJET 5	Projet d'appui à la promotion et à la modernisation des entreprises de femmes

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Imprévus	196 700	196 700									393 400
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	20 000	20 000									40 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision											0
Réunions											0
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	159 000	159 000			159 000			159 000		159 000	795 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	5 700	57 000
Matériel non Fongible	12 000	12 000				12 000					36 000
Equipement informatique: PC + imprimantes											0
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien											0
Déplacements	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	250 000
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement	1 000 000										1 000 000
Fonds d'assistance											0
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriçulation											0
Autres matériels de fonctionnement											0
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC											0
Appareils pour handicapés											0
Subventions											0
Total	1 418 400	418 400	30 700	30 700	189 700	42 700	30 700	189 700	30 700	189 700	2 571 400

OBJECTIF GLOBAL	ENTREPRENARIAT FEMININ
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	
PROJET 6	<i>Projet Casamance</i>

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Indemnités	60 000										60 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	80 000	30 000			40 000			45 000		60 000	255 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Réunions	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
Matériel non fongible											
Equipement informatique: PC + imprimantes	15 000				15 000			15 000			45 000
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien	6 000	6 300	6 615	6 946	7 293	7 658	8 041	8 443	8 865	9 308	75 467
Déplacements	3 000	3 150	3 308	3 473	3 647	3 829	4 020	4 221	4 432	4 654	37 734
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	2 000 000
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriculation											0
Autres matériels de fonctionnement	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	220 000
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	10 000	5 000				5 000				2 000	22 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions											0
Total	429 000	279 450	244 923	245 419	300 940	251 487	247 061	307 664	248 297	310 962	2 865 201

OBJECTIF GLOBAL	ENTREPRENARIAT FEMININ
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	
PROJET 7	Projet de promotion de l'esprit d'entreprise et de la culture entrepreneuriale au profit des jeunes filles des établissements du secondaire et du supérieur

POSTE BUDGETAIRE												
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total	
Indemnités												
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	50 000				50 000					50 000	0	
Missions de suivi-évaluation et de supervision											150 000	
Réunions	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000	
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)											0	
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000	
Matériel non fongible											0	
Equipement informatique: PC + imprimantes											0	
véhicule											0	
Equipement de bureau											0	
Carburant et entretien	6 000	6 300	6 615	6 946	7 293	7 658	8 041	8 443	8 865	9 308	75 467	
Déplacements	3 000	3 150	3 308	3 473	3 647	3 829	4 020	4 221	4 432	4 654	37 734	
Fonds de roulement (crédit)											0	
Equipement											0	
Fonds d'assistance											0	
Construction et équipements											0	
Prise en charge nourriture enfants											0	
Immatriulation											0	
Autres matériels de fonctionnement											0	
Entretien - maintenance un. Prod											0	
Equipements d'allègement											0	
Médicaments et soins											0	
IEC	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	60 000	
Appareils pour handicapés											0	
Subventions											0	
Total	68 000	18 450	18 923	19 419	69 940	20 487	21 061	21 664	22 297	72 962	353 201	

OBJECTIF GLOBAL	ENTREPRENARIAT FEMININ
OBJECTIF SPECIFIQUE	
PROGRAMME	
PROJET 8	Projet d'appui à la création et à la consolidation de micro et petites entreprises de Femmes en milieu rural

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
POSTE BUDGETAIRE											
Indemnités	50 000										50 000
Sous Contrats (études, évaluations, audit)	75 000	40 000			50 000			55 000		70 000	290 000
Missions de suivi-évaluation et de supervision	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	50 000
Réunions	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
Ateliers (formations, validation d'étude et auto évaluation)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
Matériel Fongible (fournitures de bureau, divers...)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
Matériel non fongible											
Equipement informatique: Pc + imprimantes	25 000				30 000			35 000			90 000
véhicule											0
Equipement de bureau											0
Carburant et entretien	10 000	10 500	11 025	11 576	12 155	12 763	13 401	14 071	14 775	15 513	125 779
Déplacements	5 000	5 250	5 513	5 788	6 078	6 381	6 700	7 036	7 387	7 757	62 889
Fonds de roulement (crédit)											0
Equipement											0
Fonds d'assistance	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	3 000 000
Construction et équipements											0
Prise en charge nourriture enfants											0
Immatriation											0
Autres matériels de fonctionnement	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	220 000
Entretien - maintenance un. Prod											0
Equipements d'allègement											0
Médicaments et soins											0
IEC	25 000	20 000				20 000				2 000	67 000
Appareils pour handicapés											0
Subventions											0
Total	550 000	415 750	356 538	357 364	438 233	379 144	360 101	451 107	362 162	435 270	4 105 668

